

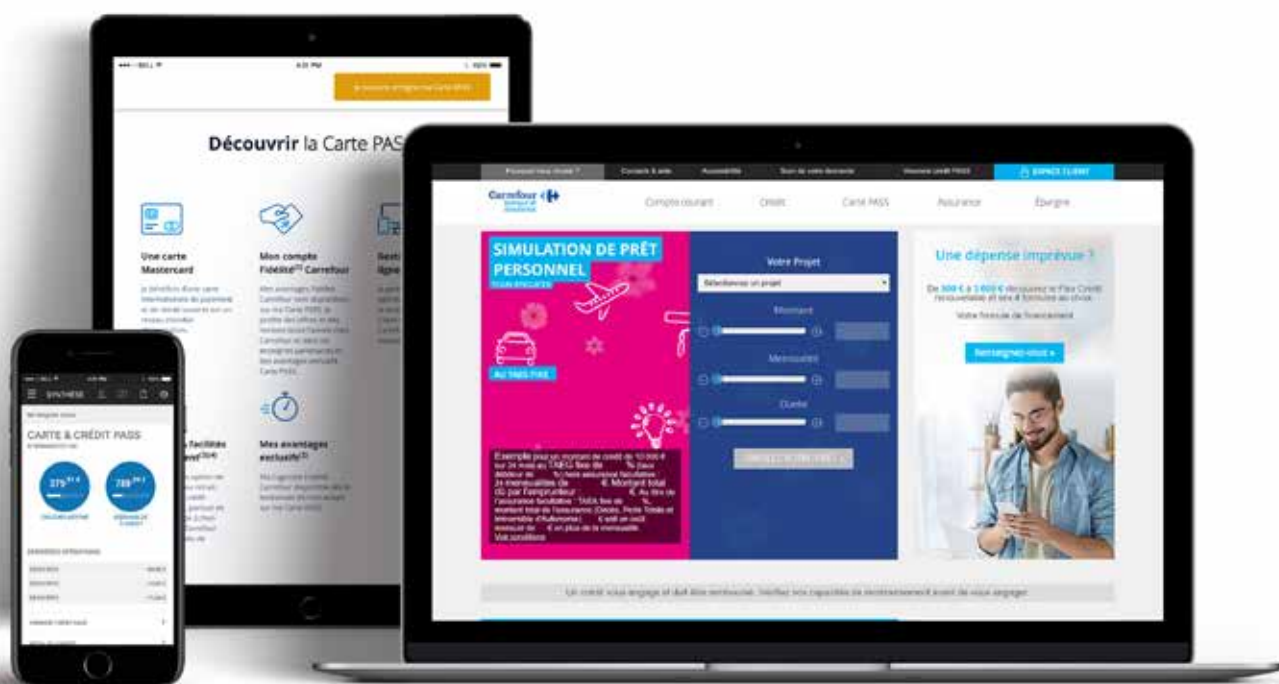
Rapport Financier 2019



Carrefour
banque et
assurance



L'actualité Carrefour Banque et Assurance



 Appli Carrefour Banque  [carrefour-banque.fr](https://www.carrefour-banque.fr)  0 806 06 06 01 Service gratuit + prix appel

Sommaire



4
Les faits marquants
de 2019



11
Comptes
sociaux



31
Comptes
consolidés

Une banque au service de Carrefour et de ses clients

Accompagnement quotidien

Pionnier sur le marché du crédit à la consommation, Carrefour Banque et Assurance développe depuis bientôt quarante ans une relation de proximité avec les clients de sa maison mère Carrefour en les accompagnant dans leurs projets du quotidien. Le crédit PASS, produit phare de la gamme, est associé à la carte de paiement PASS, pour offrir des solutions de crédit souples et accessibles. La gamme est complétée par des prêts personnels, du crédit affecté ou encore des facilités de paiement comme le trois fois sans intérêts.

Fidélité récompensée

Carrefour Banque et Assurance, qui entend jouer pleinement son rôle de banque de distributeur, apporte un soutien sans faille à la stratégie de développement digital et d'amélioration opérationnelle de Carrefour. Cette relation permet d'offrir aux clients de Carrefour Banque et Assurance toujours plus d'avantages fidélité et de services réservés. En témoigne la nouvelle carte PASS lancée en 2019, qui permet désormais de bénéficier d'avantages exclusifs dans tous les formats de magasins et sur les sites e-commerce du groupe.

Innovation continue

L'innovation se poursuit avec l'objectif de toujours améliorer l'expérience client : de nouvelles fonctionnalités digitales pour plus de simplicité, des procédures révisées pour plus de fluidité et d'efficacité, une intégration renforcée dans l'univers Carrefour pour plus de visibilité. L'innovation enrichit aussi la gamme des solutions de crédit, avec la mise en place par exemple du paiement fractionné.

La proximité de Carrefour Banque avec ses clients et sa maison mère a pris tout son sens au printemps 2020 dans le contexte exceptionnel de la crise du Covid-19. Grâce à la mise en place de conditions sanitaires adaptées pour ses collaborateurs et à la mobilisation de ses équipes, Carrefour Banque a assuré la continuité de son activité et s'est adaptée pour répondre à des modes de consommation inhabituels en cette période. Carrefour Banque a également relevé le plafond de paiement sans contact de la carte PASS à 100 euros afin d'éviter à ses clients tout contact non indispensable avec les terminaux de paiement dans les magasins Carrefour.

Les faits marquants de 2019

Carrefour Banque a engagé en 2019 un vaste plan de transformation qui inclut la rénovation de la carte PASS. La satisfaction client est au cœur de ces évolutions qui visent à inscrire les services financiers dans la stratégie de renouveau des magasins Carrefour.

JANVIER / FÉVRIER

Un plan de transformation en trois axes

Produit, distribution et efficacité opérationnelle : le plan de transformation engagé par Carrefour Banque pour la période 2019-2022 s'appuie sur ces trois piliers afin de dynamiser la conquête de nouveaux clients, développer le multi-équipement grâce à la connaissance client déjà approfondie depuis 2018 et améliorer l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des fonctions.

Recentrée et orientée sur les services financiers liés à l'activité de distributeur, la gamme de Carrefour Banque s'adapte pour répondre au mieux aux besoins des clients, avec des solutions simples et attractives, pensées pour s'intégrer dans le parcours client en magasin ou en ligne.

Le plan prévoit également une transformation du modèle de distribution afin de le rapprocher du parcours consommateurs, qu'il soit physique ou digital. Cela passe par l'intégration des services financiers au sein des Pôles Services déployés par Carrefour dans ses hypermarchés. Au cœur des flux de clients à l'entrée des magasins, Carrefour Banque bénéficiera d'une meilleure visibilité et d'une plus grande proximité avec la clientèle afin de renforcer son impact commercial. Côté digital, des parcours clients intégrés avec le retail sont mis en place pour l'ensemble des produits. L'objectif est notamment de faciliter les montées en gamme depuis le programme de fidélité standard de Carrefour vers le programme PASS.

Enfin, le renforcement de l'efficacité opérationnelle de Carrefour Banque prévoit par la refonte des procédures de gagner en agilité et d'orienter le travail des collaborateurs vers des tâches à plus forte valeur ajoutée grâce à l'exploitation des nouvelles technologies. Cela passe aussi par l'amélioration des canaux digitaux pour une relation plus fluide avec les clients ainsi qu'une meilleure interconnexion avec les entités digitales de Carrefour.





Carte PASS et crédit PASS : à chacun son usage

Au cœur de la gamme de produits, la **carte PASS Mastercard** est une carte de crédit associée au crédit PASS. Utilisable chez Carrefour et en dehors de l'enseigne, elle peut être intégralement souscrite en ligne et permet aux clients Carrefour de cumuler des avantages fidélité tout en offrant des solutions modulables de paiement différé. Avec la fonction Carrefour Pay, le porteur peut payer directement avec son mobile tout en bénéficiant du programme de fidélité. À chaque paiement en caisse ou en ligne, la carte PASS permet d'opter pour un règlement comptant ou un recours au crédit renouvelable PASS, produit historique de Carrefour Banque. Le **crédit PASS** offre au porteur de la carte la possibilité d'adapter ses mensualités et se reconstitue au fur et à mesure de son remboursement.

Des financements pour faciliter les achats

Des crédits renouvelables adaptables

Attentif à proposer des solutions flexibles et adaptées, et à accompagner les consommateurs dans la gestion de leur budget, Carrefour Banque a mené une opération spéciale mettant en avant le report de mensualités en lien avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source.

Le prêt personnel, pour financer les projets de la vie quotidienne

Remboursable en 12 à 84 mois, le prêt personnel permet de financer un large éventail de projets de la vie courante : voiture, voyage, travaux, événement familial... Proposé à des taux avantageux, il peut porter sur un montant de 3 000 à 50 000 euros. Par exemple, du 15 janvier au 11 février 2019, le prêt personnel a bénéficié d'une opération commerciale avec un taux attractif de 1 % sur 12 mois pour des emprunts de 10 000 à 20 000 euros.



Une souscription digitale simplifiée pour le prêt personnel

Comme la carte PASS, le prêt personnel bénéficie désormais de la fonctionnalité « Save & Retrieve ». Afin de faciliter la souscription en ligne, les clients peuvent entamer leur demande de prêt et la reprendre plus tard à partir d'un mail envoyé sur leur boîte mail, sans perdre les informations déjà transmises. Le travail d'amélioration du parcours client a aussi conduit à une refonte du service « suivi de ma demande » pour la carte PASS, le prêt personnel et le crédit PASS, aussi bien sur mobile que sur ordinateur.

Le compte sur livret obtient le Label d'excellence 2019

Lancé en 2012, le compte sur livret Carrefour Banque peut être ouvert dès 10 euros de versements mensuels et offre un taux pouvant aller jusqu'à 1 %, pour récompenser la fidélité des clients. Le compte sur livret a reçu en 2019 le Label d'excellence décerné par les Dossiers de l'Épargne. Une récompense qui témoigne de la qualité des produits Carrefour Banque.

Zoom sur l'assurance habitation

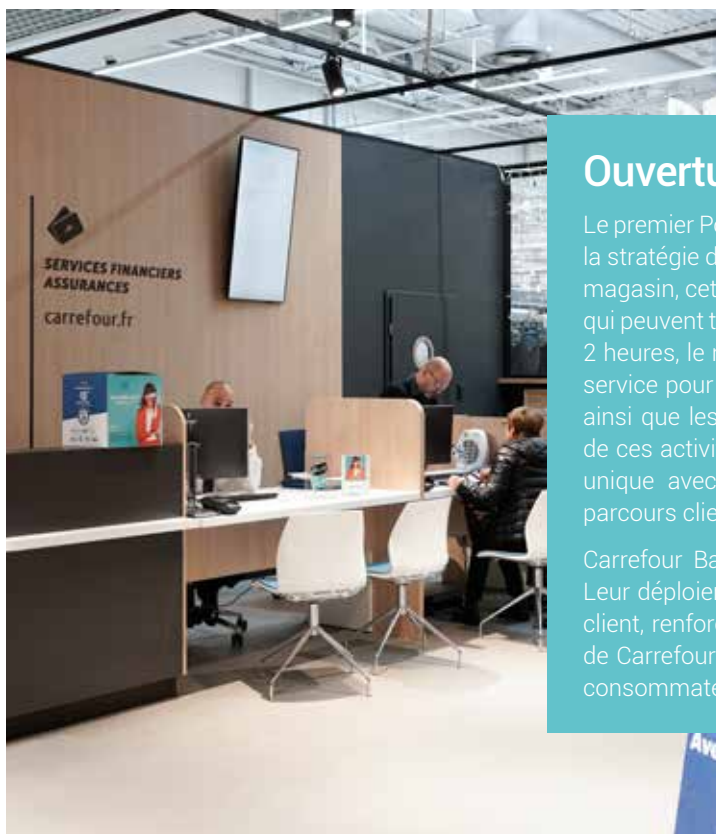
Carrefour Assurance a obtenu le label « Assureur de confiance 2019 » pour son assurance habitation des locataires.



Des produits d'assurance adaptés et accessibles

La gamme de produits d'assurance de Carrefour Banque couvre l'ensemble des besoins des consommateurs : assurance des moyens de paiement, assurance auto et multirisque habitation, assurance emprunteur. S'y ajoutent des garanties pour protéger sa famille en cas d'accident avec Protection Famille et une Protection Avenir pour mettre ses proches à l'abri en cas de décès.

Une vente flash a été organisée entre le 4 et le 11 mars pour l'assurance auto et habitation, avec deux mois offerts pour toute nouvelle souscription.



Ouverture du 1^{er} Pôle Services à Évreux

Le premier Pôle Services a été ouvert en avril à Évreux. Il s'inscrit dans la stratégie de renouveau des magasins Carrefour. Situé à l'entrée du magasin, cet espace permet une proximité renforcée avec les clients qui peuvent trouver dans un même endroit l'accueil, le retrait magasin 2 heures, le retrait colis, la location de véhicule, des bornes de libre-service pour le retrait de billets de spectacles ou de cartes cadeaux ainsi que les produits de Carrefour Banque et Assurance. Chacune de ces activités est dotée d'un espace défini à l'intérieur d'une zone unique avec une signalétique forte en magasin pour faciliter le parcours client.

Carrefour Banque a intégré quinze autres pôles ouverts en 2019. Leur déploiement se poursuivra en 2020 afin de faciliter le parcours client, renforcer la visibilité et l'accessibilité des produits et services de Carrefour Banque et ainsi répondre aux nouvelles exigences des consommateurs.

MAI / JUIN

Une démarche d'amélioration continue

Carrefour Banque déploie une démarche d'amélioration continue afin de renforcer la satisfaction de ses clients et collaborateurs. Méthodes de travail plus adaptées, pilotage plus transversal, valorisation des initiatives, recherche d'innovations sont autant de bénéfices attendus de cette démarche déjà mise en œuvre dans les équipes de suivi de la relation client et désormais largement déployée par les équipes supports.

« Move to Cloud » pour un SI plus efficace

La transformation du système d'information de Carrefour Banque a franchi un cap majeur avec la migration des outils digitaux, sites et applications mobiles, dans le cloud. Ce changement, qui répond à la volonté d'être plus agile et réactif, permet un suivi en temps réel de la plateforme pour une analyse et une correction plus rapide de toute anomalie. Pour le client, cela signifie une réduction des temps d'indisponibilité de son espace client ou des outils de souscription. Les évolutions pourront en outre être déployées beaucoup plus rapidement.



Lancement d'un programme de parrainage carte PASS

Fort de la satisfaction et de la recommandation de ses clients, un programme de parrainage baptisé in'pass a été lancé en juin auprès de 700 000 porteurs de la carte PASS dans un esprit de fidélisation.

JUILLET / AOÛT

Opération rentrée des classes

À l'approche de la rentrée des classes, les hypermarchés ont mis en avant les possibilités de paiement en trois fois sans intérêts à partir de 50 euros d'achat. Cette facilité est activable directement en caisse en réglant avec la carte PASS.

Le crédit affecté pour l'acquisition de biens d'équipement

Les achats de rentrée peuvent également être financés par un crédit affecté. Destiné à accompagner l'acquisition de biens d'équipement dans les magasins Carrefour, cet emprunt peut aller de 150 à 6 000 euros, pour une durée de 4 à 48 mois. Mis en valeur lors des temps forts de l'année (rentrée de septembre, fêtes de fin d'année), le crédit affecté est disponible dans les hypermarchés Carrefour.



Une cartographie des procédures pour l'amélioration de l'expérience client

Un travail de cartographie des interactions entre les clients, les métiers et les fonctions supports a été mené pour améliorer l'expérience client, pérenniser les savoir-faire et assurer la conformité des pratiques. En découle la définition d'axes d'amélioration pour perfectionner le parcours client sur tous les canaux (mail, agence, courrier ou téléphone). La co-construction des nouvelles procédures favorise, en outre, une meilleure appropriation par les équipes et la valorisation de leur expertise.

Des assistants digitaux au bénéfice des clients et des collaborateurs

Dans la continuité de la démarche d'amélioration continue, des assistants digitaux et des outils de dématérialisation ont été mis en place dans le but d'accélérer les délais de réponse aux clients. Pour les collaborateurs, ces assistants permettent de dégager du temps pour des tâches faisant appel à l'expertise réelle des équipes, par la simplification, suppression ou automatisation des activités à faible valeur ajoutée.

Lancement de la nouvelle carte PASS

Nouveau visuel, nouvelles offres, nouveaux avantages, nouvelles fonctionnalités, nouveau terrain de jeu : la nouvelle carte PASS illustre la stratégie de reconquête et de recentrage de Carrefour Banque. Pleinement intégré dans l'écosystème Carrefour, ce produit phare de la marque est désormais disponible dans l'ensemble des formats de magasin du groupe comme en e-commerce. Il est bien sûr accessible en omnicanal.

Outil de paiement et de crédit, la carte PASS offre en outre des avantages fidélité, avec des primes boostées à 15% au lieu de 10% sur des milliers de produits Carrefour. Avec l'offre W'in, elle procure aussi des avantages chez de grandes enseignes partenaires en magasin et online.

Elle offre enfin une nouvelle forme de crédit avec la proposition par SMS, après le paiement par carte PASS, de régler en 3, 5 ou 10 fois, pour les achats éligibles d'un montant de 100 à 2 000 euros, et ce quel que soit le commerçant.



Nouveau parcours pour définir le code secret de la carte PASS

Parmi les axes d'amélioration des procédures identifiées à l'issue du travail de cartographie, un nouveau parcours de choix du code secret de la carte PASS a été lancé avec la nouvelle carte PASS : le « time to card ». L'envoi d'un courrier est remplacé par un SMS à J+1, envoyé dès validation de la souscription, quel que soit le canal utilisé. Résultat : le délai de réception de la carte PASS est sensiblement réduit et contribue ainsi à l'améliorer l'expérience client.



Un dispositif de communication inédit

Le lancement a été accompagné d'un plan de communication sans précédent, avec la diffusion pour la première fois d'un spot TV intégré dans le dispositif média de Carrefour. Des communications dans tous les formats de magasins et un dispositif *online* puissant ont également été mis en place.

En interne, la présentation de la nouvelle carte PASS a été l'occasion de réunir l'ensemble des managers Carrefour Banque du siège et de nombreux intervenants de Carrefour lors d'une convention le 3 septembre à Massy. Cette journée – sous le signe de la conquête et du rapprochement entre les deux univers, banque et retail – a mis en lumière l'engagement de l'ensemble du groupe dans la réussite de ce lancement. Elle a témoigné du rôle clé de Carrefour Banque dans la transformation et la stratégie de reconquête de Carrefour.



NOVEMBRE / DÉCEMBRE



Mise en place d'un parcours conversationnel

Parmi les innovations de l'année, Carrefour Banque a mis en place un parcours conversationnel digital pour les demandes de cartes des nouveaux clients PASS. Plus ludique et interactif, ce mode d'échange façon « tchat » améliore l'expérience client (souscription plus facile, octroi plus rapide) et fiabilise les informations collectées.

À la rencontre des clients chez Carrefour Market

Dans la droite ligne de la stratégie de proximité avec les clients, la carte PASS a fait son entrée dans les magasins Carrefour Market, avec un double mode de souscription : en ligne de manière autonome, à l'invitation d'affiches de communication disposées dans les magasins, ou auprès d'un conseiller présent sur un échantillon de magasins tests via une tablette.



Des clients de plus en plus satisfaits

La recherche de la satisfaction client, portée notamment par la digitalisation et l'amélioration de l'expérience client, porte ses fruits. Le Net Promoter Score (NPS), un des indicateurs clés pour Carrefour Banque à l'instar du groupe Carrefour, était en augmentation fin 2019, avec de bons retours, en particulier en matière de relation client.

Gouvernance

Carrefour Banque a un actionnariat solide et inchangé depuis 1985 : Carrefour 60 % - BNPP PF 40 %. Carrefour Banque est notée BBB+ perspective négative depuis le 9 mars, A-2, par Standard & Poor's.

Conseil d'administration

Frédéric Mazurier

Président du conseil d'administration de Carrefour Banque et Administrateur Directeur Services Financiers et Services Marchands France et Groupe

Administrateurs :

BNP Paribas Personal Finance, représenté par **Michel Falvert**

Directeur Grands Partenaires BNP Paribas Personal Finance

Marie Cheval

Directrice Exécutive Hypermarchés Carrefour France

Serge Le Bolès

Directeur Général Adjoint BNP Paribas Personal Finance

Élodie Perthuisot

Directrice Marketing Carrefour France

Comités spécialisés

Comité des risques

Michel Falvert
Président

Marie Cheval
Frédéric Mazurier

Comité d'audit

Frédéric Mazurier
Président

Michel Falvert
Élodie Perthuisot

Comité des rémunérations

Marie Cheval
Présidente

Michel Falvert
Frédéric Mazurier

Comité des nominations

Frédéric Mazurier
Président

Marie Cheval
Michel Falvert

Comité de direction

Frédéric Collardeau
Directeur Général

Aurélien Cailliau
Directeur Général Délégué, et Directeur Administratif et Financier

Nathalie Celik
Directrice Marketing

Hervé Dalido
Directeur Commercial

Franck Ouradou
Directeur du Risque et du Contrôle Interne

Sébastien Parron
Directeur des Programmes Stratégiques et Opérations

David Rohmer
Directeur des Ressources Humaines

Marcus Schomakers
Directeur des Systèmes d'Information

Chiffres clés

Les chiffres clés présentent le périmètre de consolidation des activités bancaires en France, Italie et Belgique au 31 décembre 2019.

Produit net bancaire
303 M€

Ratio de solvabilité
15,08 %

Ratio de liquidité (LCR)
136,12 %

Encours de crédit
2 417 M€

Encours d'épargne sous gestion
1 913 M€

Encours compte sur livret
348 M€

Cartes
2,2 M de cartes

Paiements par carte
8 103 M€

État sur les comptes inactifs à fin 2019 : 4 579 comptes Épargne versés à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un montant de 837 677,42 euros.



Comptes sociaux **2019**

12
Bilan

16
Notes

27
**Affectation
du résultat**

28
**Rapport des
commissaires
aux comptes**

Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Caisse, banques centrales		125	15 021
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur établissements de crédit	2-4	1 541 006	1 529 486
Opérations avec la clientèle	3-4	1 566 610	1 875 019
Obligations et autres titres de revenu fixe	5	610 371	745 518
Actions et autres titres de revenu variable	5	123 110	123 905
Participation et autres titres détenus à long terme	5	738	760
Parts dans les entreprises liées	8	25 216	25 218
Crédit-bail et location avec option achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	9	119 620	120 143
Immobilisations corporelles	9	10 811	14 534
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	10	109 661	207 429
Comptes de régularisation	10	77 978	93 483
TOTAL ACTIF		4 185 246	4 750 517
HORS-BILAN		2019	2018
Engagements donnés	15	3 363 228	3 659 081
Engagements de financement		2 017 730	2 198 584
Engagements sur instruments financiers à terme		908 500	984 000
Engagements de garantie		6 998	6 497
Engagements sur titres		430 000	470 000

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	2-4	388 259	402 448
Opérations avec la clientèle	4	399 704	465 117
Dettes représentées par un titre	6-7	2 745 454	3 029 787
Autres passifs	11	76 836	102 374
Comptes de régularisation	11	44 994	59 306
Provisions	12	55 681	42 063
Dettes subordonnées		-	-
Fonds/risques bancaires généraux	13	3 735	3 735
Capitaux propres hors FRBG	14	470 583	645 687
Capital souscrit		101 347	101 347
Prime d'émission		207 110	207 110
Réserves		150 370	150 370
Écarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées	12	5	27
Report à nouveau		166 792	185 078
Résultat de l'exercice		-155 042	1 754
TOTAL PASSIF		4 185 246	4 750 517
HORS-BILAN		2019	2018
Engagements reçus	15-16	3 927 922	4 172 572
Engagements de financement		1 853 445	2 044 996
Engagements sur instruments financiers à terme		2 053 200	2 106 300
Engagements de garantie		21 276	21 276
Engagements sur titres		-	-

Compte de résultat au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Intérêts et produits assimilés	17	115 297	131 508
Intérêts et charges assimilées	17	-23 937	-26 037
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Produits sur opérations de location simple		-	-
Charges sur opérations de location simple		-	-
Revenus des titres à revenu variable		69 315	67 221
Commissions (produits)	18	78 488	72 001
Commissions (charges)	18	-11 684	-8 663
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	3 214	3 794
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	-795	-311
Autres produits d'exploitation bancaire	19	75 668	81 804
Autres charges d'exploitation bancaire	19	-9 854	-13 316
PRODUIT NET BANCAIRE		295 712	308 001
Charges générales d'exploitation	20	-180 545	-190 076
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-11 970	-12 820
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		103 198	105 105
Coût du risque	21	-236 476	-85 863
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-133 278	19 242
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	251	-2 079
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		-133 027	17 163
Résultat exceptionnel		-14 951	-15 920
Impôt sur les bénéfices		-7 086	492
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		21	19
RÉSULTAT NET		-155 042	1 754

Compte de résultat comparatif au 31 décembre 2019

Situation financière en fin d'exercice (en euros)	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	101 346 957	101 346 957	101 346 957	101 346 957	101 346 957
Nombre d'actions émises	6 614 184	6 614 184	6 614 184	6 614 184	6 614 184
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires	507 460 018	480 416 446	377 568 628	351 753 542	336 240 683
Bénéfice avant impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	83 466 627	57 023 169	30 747 063	4 596 791	-38 019 488
Impôt sur les bénéfices	19 925 607	12 729 818	-1 583 867	- 492 432	-1 510 443
Participation	1 401 998	1 495 704	218 398	-81 100	41 394
Bénéfice après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	37 515 606	28 321 680	45 017 053	1 754 259	-155 042 220
Montant des bénéfices distribués	28 176 424	28 374 849	-	20 040 978	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PAR ACTION					
Bénéfice après impôt, participation, mais avant amortissements, provisions et dépréciations	9,39	6,47	4,86	0,78	-
Bénéfice après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	5,67	4,28	6,81	0,27	-
Dividende distribué par action	4,26	4,29	-	3,03	-
PERSONNEL					
Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1 771	1 764	1 625	1 535	1 386
Montant de la masse salariale	51 631 322	54 299 233	53 511 495	49 986 846	46 124 058
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	24 770 904	27 023 589	24 593 019	24 263 123	20 768 930

Notes

Note 1

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

A / Faits marquants de l'exercice clos 2019

1/ Plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences [GPEC] :

Carrefour Banque a comptabilisé au titre de ce plan des charges durant l'exercice pour un montant de 1 108 milliers d'euros et a constitué une provision pour une valeur 4 375 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

2/ Changement d'estimation de la provision du risque clients :

Des améliorations ont été apportées au modèle de calcul du risque pour assurer sa résilience aux dernières évolutions réglementaires sur le crédit consommation et le surendettement des ménages. Ces améliorations opérées en 2019 ont conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre. Ce rehaussement reflète notamment la revue du modèle et le surcroît d'expérience acquise en 2019.

Le changement d'estimation s'explique principalement par :

- une segmentation plus fine du portefeuille de créances de Carrefour Banque ;
- la création d'un état absorbant dédié au surendettement ;
- une revue des modalités de provisionnement du portefeuille avec notamment la revue des fenêtres d'observation des encaissements permettant le calibrage des paramètres de calcul des pertes de crédits attendues.

3/ Refinancement de l'activité :

Carrefour Banque a poursuivi sa diversification de ressources et a traité trois opérations structurées majeures en complément des émissions au fil de l'eau des titres Neu CP et Neu MTN à des conditions de taux très avantageuses compte tenu de l'environnement de taux négatif.

- Un Amend & Extend de son opération de syndication dont le montant a été ramené de 750 millions d'euros à 600 millions d'euros le 11 juillet et pour une durée de 5 ans. Deux options d'extension d'un an sont à la discrétion des prêteurs.
- Une émission obligataire traitée en septembre de 400 millions d'euros à 4 ans à Euribor 3M + 65 pb.
- Une opération de titrisation de crédit renouvelable de 370 millions d'euros assortie du label STS.

Ceci permet à la banque d'avoir en permanence une sécurité de refinancement supérieure à la cible de douze mois.

B / Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions réglementaires, en particulier celles prévues par le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Sauf mentions contraires, tous les montants en annexes sont exprimés en milliers d'euros.

C / Succursale

Carrefour Banque intègre dans la présentation de ses comptes sociaux sa succursale italienne « Carrefour Banca » depuis la date d'effet juridique de la fusion au 1^{er} octobre 2011.

D / Crédits à la clientèle

Encours sains et encours douteux

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêté, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que ceux qui sont courus et non échus à cette même date.

Les créances à la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel. La dépréciation s'effectue à partir d'observations statistiques actualisées par nature de produit, selon l'antériorité et la dégradation constatée de la créance client. Conformément aux dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 du Livre III – Titre 2 du règlement n°2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Carrefour Banque procède à l'actualisation (aux conditions d'origine du crédit) des flux recouvrables dans le cadre du calcul des dépréciations pour créances douteuses.

En outre, Carrefour Banque applique les dispositions dudit règlement pour le calcul de la décote sur les crédits restructurés, par l'utilisation d'une référence au taux d'origine.

L'effet de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations et l'application du calcul de la décote impacte le produit net bancaire. Enfin, les agios douteux et indemnités de retard comptabilisés en produit net bancaire et par ailleurs dépréciés via le coût du risque, sont neutralisés dans le produit net bancaire. Ce reclassement s'élève à un montant de 957 milliers d'euros sur l'exercice contre 3 273 milliers d'euros en 2018.

Encours douteux compromis

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les règles de déclassement en encours douteux compromis sont les suivantes chez Carrefour Banque et ce conformément aux modalités de l'article 2221-8 du Livre III – Titre 2 du règlement n°2014-07 de l'ANC :

- l'encours est en gestion recouvrement depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client a fait l'objet d'une déchéance du terme : client transmis aux contentieux ;
- l'encours client fait l'objet d'un dépôt de dossier de surendettement en cours d'instruction depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client fait l'objet d'une Procédure de Rétablissement Personnel (PRP).

Règles de passage à perte des encours :

En cas d'impossibilité de recouvrer en amiable ou par l'aide d'un titre exécutoire, soit par le fait du débiteur ou d'une décision de justice, nous procédons à un passage à perte de la créance. Les provisions constatées sont alors reprises en contrepartie de la perte enregistrée. Conformément aux dispositions des articles 2111-1 à 2171-1 du Livre III – Titre 1, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, Carrefour Banque étale depuis le 1^{er} janvier 2010, les commissions d'apporteurs d'affaires versées à l'occasion de l'octroi d'un crédit, sur la durée de vie effective de ce crédit. L'étalement diminue le produit net bancaire de 123 milliers d'euros sur l'exercice.

Dépréciation du risque de crédit

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés. Le calcul des dépréciations repose sur :

- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- des probabilités de défaillance et de pertes en fonction du niveau de risque de chacune des catégories d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'un modèle statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

E / Titres de placement

Conformément au règlement ANC n°2014-07, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, les titres de placement figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Ils sont dépréciés le cas échéant pour tenir compte de leur valeur de marché à la date d'arrêté. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Carrefour Banque a comptabilisé une dépréciation à la clôture de 795 milliers d'euros concernant son placement dans le fonds dédié Lyxor Copernic HQLA Fund composé d'emprunts d'États dédié au coefficient de liquidité court terme.

F / Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur prix de revient. Le cas échéant, les titres sont dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité.

G / Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

- licences et logiciels : entre 3 et 8 ans ;
- matériels informatiques : entre 3 ans et 5 ans ;
- agencements et installations : entre 5 et 8 ans ;
- autres immobilisations : entre 3 et 10 ans.

Le droit au bail n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur.

H / Instruments financiers à terme

Les couvertures de taux d'intérêt utilisées visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable. Carrefour Banque agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des deux autres entités (services financiers Fimaser filiale Belge et Servicios Financieros Carrefour filiale en Espagne), et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des swaps de taux. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Certaines opérations de couverture peuvent générer de manière limitée et temporaire des positions ouvertes. Ces positions font l'objet à l'arrêté des comptes d'une évaluation. Les éventuelles pertes latentes donnent lieu à la constitution d'une provision. Les instruments utilisés au 31 décembre sont représentés en notes 15 et 16. Les engagements en valeur nominale font l'objet d'une inscription en hors-bilan.

Conformément à l'application du règlement du comité de la réglementation comptable modifié 2004-16, relatif aux informations à fournir sur la « juste valeur » des instruments financiers, les instruments financiers dérivés ont fait l'objet d'une évaluation à la « juste valeur ». Cette valorisation s'appuie sur des paramètres de marché observables.

I / Engagements de retraite

Carrefour Banque verse une indemnité à ses salariés au moment de leur départ à la retraite, calculée sur l'ancienneté acquise à l'intérieur du Groupe Carrefour.

Cet engagement est calculé sur une base actuarielle prenant en compte les facteurs de rotation du personnel, de mortalité et de croissance des salaires et des charges ; il est comptabilisé en provision.

Les écarts actuariels sont donc comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice constaté.

J / Conversion des opérations libellées en devises

Ces opérations suivent les règles édictées par les dispositions des articles 2711-1 à 2731-1 du Livre II – Titre 7 relatif aux opérations en devises. Tous les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'opération en devise chez Carrefour Banque.

K / Impôt sur les bénéfices

Carrefour Banque est la société tête de Groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour Banque.

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. La contribution additionnelle sur les bénéfices est de 3,3 % de l'impôt au droit commun abatement fait de 763 000 euros. L'impôt dû est déterminé avant imputation des réductions et crédits d'impôt et des créances fiscales de toute nature.

L / Événement postérieur à la clôture

Les impacts des événements récents, post-clôture, liés à l'émergence épidémique du Covid-19, sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

Carrefour Banque, qui en tant qu'établissement bancaire fait partie des opérateurs d'importance vitale, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités et de répondre aux besoins essentiels des clients au travers de son réseau de distribution physique et distant.

Le groupe Carrefour Banque se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

L'épidémie de Covid-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution.

Carrefour Banque reste vigilante quant à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur le groupe Carrefour Banque et en particulier sur les comportements des clients qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

M / Proposition d'affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale mixte est la suivante : la perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, soit (155 042 220,85 euros), imputée au poste « Report à nouveau » dont le solde créditeur serait ainsi ramené à 11 749 463,62 euros.

Notes sur le bilan

Note 2

CRÉANCES ET DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif		
Comptes ordinaires, comptes et prêts au jour le jour	213 816	214 755
Comptes et prêts à terme	1 327 190	1 314 731
TOTAL	1 541 006	1 529 486
dont créances rattachées	690	731
dont opérations avec entreprises liées	-	-
Passif		
Comptes ordinaires, emprunts au jour le jour	28 259	2 448
Emprunts et comptes à terme	360 000	400 000
TOTAL	388 259	402 448
dont dettes rattachées	-	-
dont opérations avec entreprises liées	-	-

Note 3

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	387 920	359 132
Autres crédits à court terme	308 846	307 625
Crédit à moyen terme	398 760	482 178
Crédit à long terme	831 796	971 997
TOTAL DES PRÊTS BRUTS À LA CLIENTÈLE	1 927 322	2 120 932
Dépréciation	-360 712	-245 913
TOTAL DES PRÊTS NETS À LA CLIENTÈLE	1 566 610	1 875 019

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE NETS DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	France	Italie	Principal	Créances rattachées	31/12/2019	31/12/2018
Créances saines	1 285 799	116 576	1 402 375	5 739	1 408 114	1 762 009
dont opérations avec entreprises liées	139 000	-	139 000	97	139 097	138 082
dont créances restructurées	229 742		229 742		229 742	243 335
Créances douteuses non compromises						
Valeur brute	345 581		345 581		345 581	121 430
Dépréciations	-235 265		-235 265		-235 265	-50 444
Taux de couverture			68%		68%	42%
Créances douteuses compromises						
Valeur brute	122 151	51 477	173 628		173 628	237 493
Dépréciations	-85 619	-39 828	-125 447		-125 447	-195 469
Taux de couverture			72%		72%	82%
VALEUR NETTE AU BILAN	1 432 647	128 224	1 560 872	5 739	1 566 610	1 875 018

Note 4

ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)						31/12/2019
Établissements de crédit et institutions financières	À vue et non échéancé	Jusqu'à 3 mois	De > 3 mois à ≤ 1 an	De > 1 an à ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actif	214 506	1 326 500	-	-	-	1 541 006
Passif	28 259	-	-	360 000	-	388 259
Autres concours à la clientèle	5 642	233 108	329 760	752 956	78 840	1 400 305
Prêts à la clientèle financière	97	70 000	69 000	-	-	139 097
Comptes ordinaires débiteurs	27 209	-	-	-	-	27 209
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (ACTIF)	32 947	303 108	398 760	752 956	78 840	1 566 610
TOTAL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (PASSIF)^(*)	399 704	-	-	-	-	399 704

(*) Dont opérations avec entreprises liées.

Note 5

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Parts d'OPCVM de placement	125 000	125 000
Dépréciation parts d'OPCVM de placement	-1 894	-1 099
Actions et autres titres de placement non cotés	4	4
Actions et autres titres de placement cotés	-	-
Autres titres à long terme	738	760
Obligations ^(*)	610 372	745 518
TOTAL	734 219	870 183

(*) Obligations émises par le FCT Master Crédit Cards Pass, à échéance octobre 2025, souscrites par Carrefour Banque.

- dont obligations subordonnées : **81 000 milliers d'euros**
- dont obligations parts cédantes : **99 340 milliers d'euros**
- dont créances rattachées : **21 milliers d'euros**

(*) Obligations de la titrisation espagnole SFG : **430 000 milliers d'euros**

- dont créances rattachées : **11 milliers d'euros**

Note 6

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Certificats de dépôt	372 000	794 000
Autres titres de créances négociables	573 066	535 000
Emprunts obligataires	1 800 388	1 700 787
TOTAL	2 745 454	3 029 787
dont dettes rattachées	388	787
dont opérations réalisées avec les entreprises liées	-	-

Note 7

ÉCHÉANCIER DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)					31/12/2019
	Jusqu'à 3 mois	De > 3 mois à ≤ 1 an	De < 1 an à ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Certificats de dépôt	372 000	-	-	-	372 000
Autres titres de créances négociables	66	148 000	425 000	-	573 066
Emprunts obligataires	500 388	-	1 300 000	-	1 800 388
TOTAL	872 454	148 000	1 725 000	-	2 745 454

Note 8

TITRES DE PARTICIPATIONS ET FILIALES

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur comptable brute	Dépréciations	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Dépréciations	Valeur comptable nette
Filiales et titres de participation non cotés						
Fimaser SA	20 700	-	20 700	20 700	-	20 700
Servicios Financieros Carrefour, EFC SA	1 663	-	1 663	1 663	-	1 663
La Financière PASS SAS	8 426	-5 897	2 529	8 426	-5 895	2 531
GIE Chamnord	324	-	324	324	-	324
TOTAL	31 113	-5 897	25 215	31 113	-5 895	25 218

Fimaser S.A. Avenue des Olympiades 20, 1140 Bruxelles, au capital de 8 655 202 euros.

Participation de Carrefour Banque dans le capital de 99,98 %

Chiffre d'affaires exercice 2019 : **21 461 millions d'euros**, en diminution de 3,9 % par rapport à 2018.

Résultat après impôt 2019 : **7 517 millions d'euros**, en augmentation de 44,4 % par rapport à 2018.

Réserves, report à nouveau et prime d'émission avant affectation du résultat 2019 : **14 091 millions d'euros**.

Les comptes de Fimaser sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe Carrefour Banque.

Servicios Financieros Carrefour, E.F.C. SA domiciliée Calle Juan Esplandiu n° 13 28007 Madrid, au capital de 18 567 438 euros.

Participation de Carrefour Banque dans le capital : 6,797 %

Chiffre d'affaires exercice 2019 : **373 338 millions d'euros**, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2018.

Résultat après impôt 2019 : **115 823 millions d'euros**, en augmentation de 91,7 % par rapport à 2018.

Réserves, report à nouveau et prime d'émission avant affectation du résultat 2019 : **382 096 millions d'euros**.

La société La Financière PASS SAS, domiciliée 1, place Copernic – 91051 Évry Cedex, filiale au capital de 37 000 euros.

Participation de Carrefour Banque dans le capital : 100,00 %, résultat net en perte de 18 millions d'euros sur 2019.

Le FCT Master Credit Cards PASS, domicilié 41, rue Délézy – 93500 Pantin.

La participation de Carrefour Banque dans le capital pour 100,00 % (représentant 300 euros).

Les comptes du FCT Master Credit Cards PASS sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe Carrefour Banque.

Note 9

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations brutes					
Immobilisations incorporelles	159 679	8 306	1 663	-772	165 550
Immobilisations corporelles	41 726	649	604	-217	41 554
TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES	201 405	8 954	2 267	-989	207 104
Amortissements sur immobilisations incorporelles	39 535	8 058	1 663	-	45 930
Amortissements sur immobilisations corporelles	27 193	3 912	362	-	30 743
TOTAL DES IMMOBILISATIONS NETTES	134 677	-3 015	242	-989	130 431

Note 10

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Actif		
Débiteurs divers Groupe	79 810	138 360
Autres débiteurs divers (*)	29 851	69 069
TOTAL AUTRES ACTIFS	109 661	207 429
Valeurs à l'encaissement	51 086	73 731
Charges constatées d'avance	11 057	8 530
Produits à recevoir	15 834	11 222
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	77 978	93 483

(*) Dont les avances au GIE GNIFI (INCO) de **18 510 milliers d'euros** sur 2006, à la SCI AMBAVILLE de **6 124 milliers d'euros** sur 2013. Ces avances correspondent à des investissements défiscalisés Outre Mer (dit Loi Girardin).

(*) Dont la dépréciation de **2 747 milliers d'euros** au 31/12/2019 sur les dépôts de garantie de 4 440 milliers d'euros au titre du risque de défaillance des créances cédées au FCT de titrisation.

Note 11

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Passif		
Créditeurs divers Groupe	30 670	33 357
Impôts et taxes	2 364	2 414
Dettes sociales	19 383	21 026
Fournisseurs	503	1 758
Autres créditeurs divers (*)	23 916	43 818
TOTAL AUTRES PASSIFS	76 836	102 374
Charges à payer	29 317	42 756
Produits constatés d'avance	15 677	16 550
Valeurs à l'encaissement	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	44 994	59 306

(*) Dont les abandons de créances des investissements défiscalisés au GIE GNIFI de **18 510 milliers d'euros** sur 2006 et à la SCI AMBAVILLE de **4 015 milliers d'euros** sur 2013.

Note 12

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Dépréciations des crédits à la clientèle (*)	245 913	117 546	2 747	-	360 712
TOTAL	245 913	117 546	2 747	-	360 712
Provisions					
Provisions pour retraites	24 310	3 305	-	-1 086	26 529
Autres provisions (**)	17 753	17 979	6 581	-	29 151
TOTAL	42 063	21 285	6 581	-	55 681
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	27	-	21	-	5
Provision réserve spéciale de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	27	-	21	-	5

(*) Dont l'augmentation de **30 120 milliers d'euros** liée au rachat par Carrefour Banque des créances non éligible au FCT (Fonds Commun de Titrisation).

(**) Dont la variation est principalement composée d'une provision technique de **8 575 milliers d'euros**, et une provision pour rémunérations variables de **3 518 milliers d'euros**.

Note 13

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Provisions des fonds pour risques bancaires	3 735	-	-	3 735

Note 14

CAPITAUX PROPRES HORS FRBG

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital : 6 614 184 actions	101 347	-	-	101 347
Réserves et report à nouveau				
Prime d'émission	207 110	-	-	207 110
Bons de souscription d'actions	-	-	-	-
Réserves légales	10 135	-	-	10 135
Réserves statutaires	-	-	-	-
Autres réserves	140 236	-	-	140 236
Report à nouveau	185 078	1 754	20 041	166 792
TOTAL RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	542 559	-	-	524 273
TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	643 906	-	-	625 620

Notes sur le hors-bilan

Note 15

CRÉDITS CONFIRMÉS, CAUTIONS, AVALS ET AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS OU DONNÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	3 363 228	3 659 081
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	2 017 730	2 198 584
Engagements sur instruments de taux d'intérêt (swaps)	908 500	984 000
Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre de la clientèle	6 998	6 497
dont garanties financières	6 998	6 497
Engagements sur titres	430 000	470 000
Engagements reçus	3 927 922	4 172 572
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	1 353 445	1 534 996
Engagements de financement reçus de la clientèle financière	500 000	510 000
Engagements sur instruments financiers à terme	2 053 200	2 106 300
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissement de crédit	21 276	21 276

Note 16

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2019				31/12/2018			
	Micro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Juste valeur	Micro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Juste valeur
Opérations fermes de gré à gré								
Swaps de taux d'intérêt	832 700	2 067 000	2 899 700	-5 748	1 062 300	2 028 000	3 090 300	-4 112
Swaps financiers de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps	-	62 000	62 000	-	-	-	-	-
TOTAL	832 700	2 129 000	2 961 700	-5 748	1 062 300	2 028 000	3 090 300	-4 112
Durée résiduelle	Moins de 1 an	De > 1 an à ≤ 5 ans	Plus de 5 ans	Total				
Ventilation du nominal des contrats	348 000	450 700	34 000	832 700				
Ventilation de la juste valeur	-896	-4 018	-834	-5 748				

Notes sur le compte de résultat

Note 17

**INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES**

(en milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 050	13 226	10 454	15 949
Sur opérations avec la clientèle (*)	98 254	1 386	113 066	2 431
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 994	9 325	7 989	7 657
TOTAL	115 297	23 937	131 508	26 037
(*) Parties liées (produits).	219	-	297	-

Note 18

COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations sur titres	10 752	-	11 746	-
Commissions sur moyens de paiement	67 736	11 684	60 255	8 663
TOTAL	78 488	11 684	72 001	8 663

Note 19

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	6 909	9 596	7 802	13 111
Charges refacturées à des sociétés du groupe	-	-	-	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaires (*)	68 760	258	74 002	205
TOTAL	75 668	9 854	81 804	13 316
(*) Parties liées (produits).	63 201	-	68 182	-

Note 20

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2019	2018
Salaires et traitements	47 170	51 068
Charges sociales et fiscales	29 308	30 517
Intéressement et participation	4 221	4 907
Charges du personnel	80 699	86 493
dont charges de retraites	6 597	4 109
Autres frais administratifs	99 846	103 583
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	180 545	190 076

Note 21

COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	2019	2018
Net dotations/reprises dépréciations	-82 736	17 445
Charges sur créances clientèle couvertes principalement par des dépréciations	-153 740	-103 308
TOTAL	-236 476	-85 863

Note 22

GAINS OU PERTES SUR DES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation				
Sur instruments financiers	3 214	-	3 794	-
Gain ou perte de change	-	-	-	-
TOTAL	3 214	-	3 794	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement – assimilés				
Dépréciation titres de placement	-	795	-	1 099
Plus ou moins-values sur cessions de placement	-	-	788	-
Charges sur titres de placement	-	-	-	-
TOTAL	-	795	788	1 099

Note 23

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Solde sur cessions actifs corporels, incorporels et financiers				
Sur actifs immobilisés	-	245	49	2 128
TOTAL	-	245	49	2 128

Autres informations

Note 24

DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2019	2018
Rémunérations allouées aux organes d'Administration et de Direction	1 614	1 463

Note 25

EFFECTIFS

(en nombre)	2019	2018
Effectif moyen de l'exercice dont :	1 386	1 535
Employés	1 026	1 160
Cadres	360	375

Note 26

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES

La société Carrefour Banque est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe CARREFOUR S.A. (détenion 60,00 %) ayant son siège 93, avenue de Paris - 91300 Massy et par mise en équivalence dans ceux de BNP PARIBAS SA ayant son siège 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, au travers de sa filiale BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE S.A. (détenion 40,00 %) ayant son siège 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Affectation du résultat social

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la manière suivante :

La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale mixte est la suivante :

la perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, soit (155 042 220,85 euros), imputée au poste « Report à nouveau » dont le solde créditeur serait ainsi ramené à 11 749 463,62 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles et non éligibles à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice (en euros)	Dividende distribué	Revenu éligible à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI
2016	4,29	4,29	-
2017	-	-	-
2018	3,03	3,03	-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'attention de l'assemblée générale de la société Carrefour Banque S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Carrefour Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels ont porté sur l'émission d'une lettre de confort dans le cadre de la mise à jour du prospectus relatif au programme Euro Medium Term Notes (EMTN) de Carrefour Banque S.A..

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Carrefour Banque est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers et nécessitent ainsi la constitution de dépréciation pour couvrir le risque avéré de non-recouvrement des créances.</p> <p>Comme mentionné à la note 1.D. de l'annexe aux comptes sociaux, les dépréciations comptabilisées sont égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>Le calcul des dépréciations repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ; - des probabilités de défaillance et de pertes en fonction du niveau de risque de chacune des catégories d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...). <p>Le montant des dépréciations est obtenu par application d'un modèle statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.</p> <p>Au 31 décembre 2019, le stock de dépréciations sur les créances envers la clientèle s'élève à 361 millions d'euros pour des encours bruts de 1 927 millions d'euros, tel que présenté dans la note 3 – Crédits à la clientèle de l'annexe aux comptes sociaux.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations constituait un point clé de l'audit étant donné la part significative du jugement de la banque sur les estimations des flux de recouvrements et des données historiques observées.</p>	<p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations afférentes sur base statistique.</p> <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier les dispositions des contrôles relatifs à l'identification et au suivi des contreparties incidentées, douteuses et contentieuses ; - réconcilier les fichiers de calcul des taux de dépréciation avec la comptabilité afin de vérifier que les taux de dépréciation utilisés concordaient avec les niveaux de dépréciations comptabilisées ; - apprécier la pertinence de la méthodologie de calcul des dépréciations au regard de l'activité et de la structure de portefeuille de crédit de Carrefour Banque ; - réconcilier les fichiers de gestion établis par les prestataires externes de suivi des encours contentieux et des passages en pertes de l'année écoulée ; - circulariser ces mêmes prestataires externes de gestion des contentieux pour s'assurer de l'exhaustivité et l'exactitude des encours contentieux et des passages en pertes comptabilisés. <p>Nos experts IT ont revu le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par votre établissement avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles embarqués au titre des flux spécifiques aux encours clients.</p> <p>Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par votre établissement dans le cadre du processus de calcul.</p>

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour Banque S.A. par l'assemblée générale du 25 juin 1980 pour le cabinet KPMG et du 25 mai 2004 pour le cabinet Deloitte & Associé, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenus depuis ces dates. Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 40^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 16^e année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 avril 2020.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 13 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Jean-Vincent COUSTEL
Associé

Tour Majunga - 6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

KPMG S.A.
Fabrice ODENT
Associé

Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Comptes consolidés **2019**

32

États financiers consolidés au 31 décembre 2019

établis selon les normes
comptables IFRS adoptées
par l'Union européenne

36

Notes annexes aux états financiers

64

Rapport des commissaires aux comptes

État de la situation financière au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Normes IFRS 31/12/2019	Normes IFRS 31/12/2018
Caisse, banques centrales, CCP		473	15 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	4 667	3 716
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	64	393
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.3	156 767	156 184
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Prêts et créances sur établissement de crédit et assimilés au coût amorti	4.5	1 980 649	1 535 449
Prêt et créances sur la clientèle au coût amorti	4.6	2 096 816	2 462 210
Titres au coût amorti		1	470 017
Actifs d'impôts courants et différés	4.8	87 626	77 833
Comptes de régularisation et actifs divers	4.9	131 219	154 915
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme		-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles	4.10	129 265	126 943
TOTAL ACTIF		4 587 547	5 003 346

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	Normes IFRS 31/12/2019	Normes IFRS 31/12/2018
Caisse, banques centrales, CCP		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	4 663	3 824
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	10 577	8 053
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	388 266	402 449
Dettes envers la clientèle	4.6	415 881	478 709
Dettes représentées par un titre	4.7	3 109 944	3 326 679
Passifs d'impôts courants et différés	4.8	9 895	2 995
Comptes de régularisation et passifs divers	4.9	102 878	138 393
Provisions	4.11	44 450	50 376
Capitaux propres, part du Groupe		500 992	591 870
Capital et réserves liées		308 457	308 457
Réserves consolidées		258 620	266 667
Résultat de l'exercice		-66 086	16 746
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 587 547	5 003 346

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Intérêts et produits assimilés	5.1	207 508	230 929
Intérêts et charges assimilées	5.1	-22 321	-26 136
Revenus des titres à revenu variable		2 873	-
Commissions (produits)	5.2	83 917	77 326
Commissions (charges)	5.2	-14 180	-11 859
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	-1 495	579
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la juste valeur	5.4	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	5.5	80 365	86 667
Autres charges d'exploitation bancaire	5.5	-33 653	-31 268
PRODUIT NET BANCAIRE		303 014	326 238
Charges générales d'exploitation		-181 561	-195 280
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	4.10	-14 954	-24 325
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		106 499	106 633
Coût du risque	5.6	-171 581	-80 213
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-65 081	26 419
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-12	-1 251
Écart d'acquisition		-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		-65 094	25 168
Impôt sur les bénéfices	5.7	-992	-8 423
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		-66 086	16 746

État consolidé du résultat global au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat net part du Groupe	-66 086	16 746
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-2 978	1 038
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie recyclables	-1 773	-1 744
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie non recyclables	-	-
Autres éléments du résultat global	-4 751	-706
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-70 837	16 040
Dont quote-part des propriétaires de la société mère	-70 837	16 040
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	Capital et primes liées		Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du Groupe	Total capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes		Variation de juste valeur des instruments							
				Actifs financiers recyclables	Actifs financiers non recyclables	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels				
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 01/01/2019 APRÈS AFFECTATION	101 347	207 110	271 481	-1 323	24 111	-2 679	-8 178	591 870	-	591 870	
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Distribution			-20 041					-20 041		-20 041	
Effet des fusions			-					-		-	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires			-					-		-	
Sous-total			-20 041					-20 041		-20 041	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Autres variations				-632	-	-1 141	-2 978	-4 751		-4 751	
Sous-total				-632	-	-1 141	-2 978	-4 751		-4 751	
Autres variations											
Résultat								-66 086	-66 086	-66 086	
Autres variations								-	-	-	
Sous-total			-	-	-	-	-	-66 086	-66 086	-66 086	
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31/12/2019	101 347	207 110	251 440	-1 955	24 111	-3 820	-11 156	-66 086	500 992	-	500 992

Tableau des flux de trésorerie relatifs aux exercices 2018 et 2019

(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat avant impôts	-65 094	25 168
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat	-161 681	-234 312
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	14 724	24 325
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux provisions	11 063	-56 201
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-2 631	1 251
Produits/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	-184 837	-203 687
Augmentation/diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	220 779	251 158
Augmentation/diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-45 243	-150 932
Augmentation/diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	497 501	289 766
Augmentation/diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-229 251	101 250
Impôts versés	-2 228	11 074
Augmentation/diminution nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	-5 996	42 014
Augmentation/diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	2 835	24 796
Augmentation/diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	-15 097	-12 484
Augmentation/diminution nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	-12 262	12 312
Augmentation/diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	-20 041	-
Augmentation/diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	-	-
Augmentation/diminution nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	-20 041	-
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	-	-
AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	-38 299	54 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	233 956	179 630
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	15 686	503
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	218 270	179 127
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	195 657	233 956
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	473	15 686
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	195 184	218 270
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-
AUGMENTATION/DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	-38 299	54 326

Faits marquants 2019

• Revue du modèle d'appréciation et de calcul du risque de crédit

Des changements d'estimation dans le calcul du coût du risque de Carrefour Banque ont été opérés en 2019, ayant conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre sur certaines catégories d'encours clients, notamment le surendettement.

Le surcroît d'expérience acquis en 2019 et l'adaptation des paramètres de calcul assurent la résilience du modèle de risque aux dernières évolutions réglementaires sur le crédit consommation et le surendettement des ménages.

Le changement du modèle s'explique principalement par :

- une segmentation plus fine du portefeuille de créances de Carrefour Banque, en 20 stratifications avec des calculs des PD (*Probability of Default*) et LGD (*Loss Given Default*) différenciés par strate et par produit ;
- la création d'un état absorbant dédié au surendettement dans lequel l'ensemble des dossiers de surendettement ont désormais une probabilité de défaut calibrée à 100 % ;
- une revue des modalités de provisionnement du portefeuille avec notamment la revue des fenêtres d'observation des encaissements permettant le calibrage des paramètres de calcul des pertes de crédits attendues.

Le coût du risque au niveau consolidé s'élève à 171,6 millions d'euros en augmentation de 91,4 millions d'euros par rapport à 2018 (augmentation nette d'impôt de 67,8 millions d'euros). L'impact du changement d'estimation s'élève à (112,1) millions d'euros sur la période soit (83,2) millions d'euros net d'impôt.

• Opération de cession de créances

Le Groupe a opéré une cession de créances de son portefeuille d'encours contentieux à hauteur de 86 millions d'euros au 30 juin 2019.

• Financement de l'activité

Renouvellement de la titrisation de crédit renouvelable espagnole SFC-Columbus : le renouvellement de la série de titres 2017 Class A (parts seniors) de 470 millions d'euros à échéance 26 avril 2019 a été effectif le 26 juin pour un montant de 430 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers

Note 1

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE EN FRANCE

Les impacts des événements récents, post-clôture, liés à l'émergence épidémique du Covid-19, sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

Carrefour Banque, qui en tant qu'établissement bancaire fait partie des opérateurs d'importance vitale, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités et de répondre aux besoins essentiels des clients au travers de son réseau de distribution physique et distant.

Le groupe Carrefour Banque se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

L'épidémie de Covid-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution.

Carrefour Banque reste vigilante quant à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur le groupe Carrefour Banque et en particulier sur les comportements des clients qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

Note 2

A / NORMES COMPTABLES APPLICABLES

La société Carrefour Banque (ci-après dénommée « la Société »), société anonyme au capital de 101 346 956,72 euros, est un établissement de crédit et de courtage en assurance domicilié 1, place Copernic - 91051 Évry Cedex. Les états consolidés de l'exercice 2019 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble le Groupe). Ils sont établis et présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2019 ont été établis avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union européenne au 1^{er} janvier 2019 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations de l'IFRS Interpretation Committee (*International Financial Reporting Standards Interpretation Committee*) et du SIC (*Standing Interpretations Committee*).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/index_fr

B / INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Norme IFRS 16 - Contrats de location

La norme IFRS 16 a remplacé à partir du 1^{er} janvier 2019 la norme IAS 17 – Contrats de location et ses interprétations, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location financement.

En application de la nouvelle norme, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements et d'une charge d'intérêts, en remplacement de la charge de loyers) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de la dette, affecte les flux de financement).

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1^{er} janvier 2019. Les états financiers 2018 n'ont ainsi pas fait l'objet d'un retraitement.

Le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme concernant les biens de faible valeur ainsi que les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois).

L'impact sur les états financiers du Groupe est de 4,4 millions d'euros en immobilisations et en dettes au 31 décembre 2019.

Le montant du droit d'utilisation de l'actif, au 31 décembre 2019, en application de la norme IFRS 16 s'élève à 4,2 millions d'euros.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. En revanche, les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat, précédemment classés dans la catégorie des provisions, sont désormais présentés séparément dans les dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance – parts à moins d'un an et à plus d'un an (conformément à la décision de l'IFRS IC de septembre 2019).

Note 3

RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

3.1 / Norme IFRS 9 - Instruments financiers

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1^{er} volet) ;
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées (2^e volet) ;
- et de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (3^e volet).

Volet 1 : classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La norme présente un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs. Les quatre catégories prévues par IAS 39 pour le classement des actifs financiers ont été remplacées par les trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Ces nouveaux principes de classement et d'évaluation des actifs financiers n'ont pas eu d'incidence significative sur les principes de comptabilisation appliqués par le Groupe, dans la mesure où l'essentiel des actifs financiers, classés antérieurement dans la catégorie « Prêts et créances », restent comptabilisés au coût amorti, comme détaillé dans le tableau de passage qui résume l'effet de l'application de la norme sur le bilan d'ouverture des états financiers consolidés.

Les prêts et créances à la clientèle rentrent dans les nouveaux critères établis par la norme IFRS9 en termes de classement et d'évaluation (coût amorti) ; les nouveaux critères définis par la norme étant remplis (caractéristiques SPPI des flux de trésorerie contractuels associés aux prêts et créances sur la clientèle et business model « held to collect »).

Les titres de participation doivent être évalués à leur juste valeur, quelle que soit l'option retenue. S'agissant d'instruments de capitaux propres, ils ne sont pas soumis aux règles de dépréciation énoncées au chapitre 5.5 de la norme IFRS 9 (volet 2 de la norme).

Volet 2 : dépréciation des actifs financiers et provisionnement

Des changements d'estimation dans le calcul du coût du risque de Carrefour Banque ont été opérés en 2019, ayant conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre sur certaines catégories d'encours clients, notamment le surendettement.

Le surcroît d'expérience acquis en 2019 et l'adaptation des paramètres de calcul assurent la résilience du modèle de risque aux dernières évolutions réglementaires sur le crédit consommation et le surendettement des ménages.

Le changement du modèle s'explique principalement par :

- une segmentation plus fine du portefeuille de créances de Carrefour Banque, en 20 stratifications avec des calculs des PD (*Probability of Default*) et LGD (*Loss Given Default*) différenciés par strate et par produit ;
- la création d'un état absorbant dédié au surendettement dans lequel l'ensemble des dossiers de surendettement ont désormais une probabilité de défaut calibrée à 100 % ;
- une revue des modalités de provisionnement du portefeuille avec notamment la revue des fenêtres d'observation des encaissements permettant le calibrage des paramètres de calcul des pertes de crédits attendues.

Le coût du risque au niveau consolidé s'élève à 171,6 millions d'euros en augmentation de 91,4 millions d'euros par rapport à 2018 (augmentation nette d'impôt de 67,8 millions d'euros). L'impact du changement d'estimation s'élève à (112,1) millions d'euros sur la période soit (83,2) millions d'euros net d'impôt.

Volet 3 : comptabilité de couverture

Le Groupe a choisi d'adopter le nouveau modèle général de comptabilité de couverture introduit par IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que les relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et adopter une approche plus qualitative et prospective de l'appréciation de l'efficacité de ses couvertures.

Ces nouveaux principes n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où l'ensemble des opérations qui étaient qualifiées de couverture sous IAS 39 continuent à l'être sous IFRS 9.

3.2 / Principe de consolidation

3.2.1 / Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Carrefour Banque regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle existe lorsque Carrefour Banque a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe Carrefour Banque comprend :

- la société Carrefour Banque dont le siège social est domicilié 1, place Copernic à Évry (91 051) et enregistrée avec le SIREN n° 313 811 515. La société Carrefour Banque représente la société mère au capital de 101 346 956,72 euros ;
- le fonds commun de titrisation (ci-après dénommé « **FCT Revolving** ») à compartiment dénommé « FCT MASTER CREDIT CARDS PASS - EuroTitrisation » est domicilié 41, rue Délizy à Pantin (93 500) et enregistré au RCS de Bobigny N° 352 458 368 00045 ;
- la société Fimaser acquise le 30 septembre 2013 pour un montant de 20,7 millions d'euros dont le siège social est domicilié Avenue des Olympiades à Bruxelles (1140), enregistrée au registre des personnes morales du Tribunal de commerce de Bruxelles au capital de 8 655 202 42 euros, détenus à 99,98 % par la Société, est intégrée dans les comptes du groupe Carrefour Banque par intégration globale.

Il convient de noter que la société CSF acquise le 31 décembre 2010 pour un montant de 11,502 millions d'euros dont le siège social est domicilié Via Calidera n° 21 à Milan au capital de 5 000 000 euros, est détenue à 100 % par la Société Carrefour Banque en qualité de succursale.

Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il exerce le pouvoir sur les activités pertinentes de ces structures et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur la structure pour influencer sur le montant de ces rendements.

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

Au 31 décembre 2019, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération de défiscalisation ou un groupe d'opérations de défiscalisation similaire n'ont pas été consolidées dans la mesure où Carrefour Banque ne détient pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces structures.

3.2.2 / Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où elles sont représentatives d'une perte de valeur. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Pour toutes les sociétés du périmètre, la monnaie fonctionnelle est l'euro.

3.2.3 / Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisitions**Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

À chaque prise de contrôle d'une société ou d'un groupe de sociétés, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs acquis. La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, est comptabilisée en *écart d'acquisition*. Ce dernier, qui fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- lors de chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un écart d'acquisition « complet » ou « partiel » :
 - la méthode de l'écart d'acquisition complet consiste à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et à leur attribuer une partie de l'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition ;
 - dans la méthode de l'écart d'acquisition partiel, les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle restent évalués à hauteur de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise, aucun écart d'acquisition ne leur est attribué ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie de l'écart d'acquisition qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix postérieur à la période intercalaire ou ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe ;
- en cas d'acquisition par étape, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités ;
- l'écart d'acquisition négatif éventuellement dégagé lors de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en produit ;
- toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée selon IAS 27 amendée directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Compte tenu de son organisation et de l'interdépendance des flux de trésorerie générés par ses activités « banque », le Groupe Carrefour Banque est constitué d'une seule unité génératrice de trésorerie.

En effet, ses activités « banque » relèvent d'un pilotage unique (équipe de direction commune, forces de vente et encadrement commercial communs, commercialisation des produits d'assurance par les équipes de Carrefour Banque, tableaux de bord, comptabilité, contrôle de gestion, paie, ressources humaines et systèmes d'information communs).

Évaluation des écarts d'acquisitions

Les écarts d'acquisitions sont rattachés en totalité à l'unique unité génératrice de trésorerie que constitue le groupe Carrefour Banque.

3.3 / Actifs et passifs financiers**3.3.1 / Actifs financiers non dérivés**

En application d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

3.3.1.1 / Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette : prêts et créances (encours clients) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous :

Elles sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Des dépréciations sont ainsi constituées pour les créances clients présentant un risque de crédit avéré. La méthodologie appliquée aux encours clients est précisée en note 3.3.2 Dépréciation.

3.3.1.2 / Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur recyclable » et au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur non recyclable » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées respectivement en résultat et en capitaux propres.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur non recyclable » a été retenue.

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

3.3.1.3 / Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

3.3.2 / Dépréciation

Pour les encours clients évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

Le modèle de dépréciation des encours clients a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ;
- puis modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

Classification des encours clients.

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives potentielles du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs en défaut.

Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

Indication objective de perte de valeur (défaut)

Une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

Estimation des pertes de crédit attendues

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients - celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit / crédits renouvelables et crédits affectés) - sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les méthodes de calibrage des paramètres ont été établies en cohérence avec celles déployées pour répondre aux exigences réglementaires et prudentielles (dispositif bâlois notamment).

Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et sur toute la durée de vie du crédit pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs un dispositif de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs est mis en place :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de scoring, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

L'activité de crédit est suivie par le département Risque de crédit qui est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au conseil d'administration.

3.3.3 / Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- dettes financières : le poste « Dettes financières » se compose des emprunts obligataires, des dettes représentées par un titre, compte sur livret, emprunts bancaires, autres titres de créances négociables, certificat de dépôt, dettes fournisseurs et autres créditeurs ;
- autres passifs : les autres passifs, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

Les instruments financiers émis par le Groupe Carrefour Banque sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe. Les détenteurs de ces titres obtiennent du numéraire en contrepartie. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées aux coûts amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.3.4 / Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt. Le groupe Carrefour Banque n'est par nature pas exposé au risque de change. Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

3.3.4.1 / Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique deux types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie et la couverture de juste valeur.

Le groupe Carrefour Banque commercialise deux grandes familles de crédits à la consommation et gère pour ce faire deux types de portefeuilles : les crédits associés à la carte PASS et l'ensemble des prêts personnels distribués auprès de la clientèle. Afin de protéger sa marge financière, une politique de couverture adaptée et spécifique pour chacun d'entre eux a été définie. A ce titre, le groupe Carrefour Banque utilise des instruments dérivés permettant de limiter l'impact d'une hausse des taux d'intérêt.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe.

Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier. La réévaluation du dérivé est portée au bilan en valeur de marché en contrepartie des capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, aucun actif ou passif n'était couvert en juste valeur.

La réévaluation du dérivé est inscrite au résultat symétriquement à l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

3.3.4.2 / Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Sont concernés les dérivés détenus à des fins de transactions.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et Pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Il convient de préciser que, dans un souci de mutualisation des besoins de couverture des entités homologues à la société Carrefour Banque, c'est-à-dire les services financiers espagnols du groupe CARREFOUR (ci-après dénommés ensembles « les sociétés affiliées »), le groupe Carrefour Banque agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des sociétés affiliées, et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle ;
- les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée rétrospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les dérivés sur actions propres désignent les actions de la société consolidante Carrefour Banque et de ses filiales consolidées par intégration globale.

La norme IAS 32 précise les situations dans lesquelles un instrument dérivé sur actions propres doit être comptabilisé comme un instrument de capitaux propres, comme une dette ou comme un instrument financier dérivé (avec comme conséquence, dans ce dernier cas, de devoir être évalué à la juste valeur, avec les changements de celles-ci enregistrés dans le compte de résultat).

Les principes retenus par la norme sont les suivants :

- Seuls les instruments dérivés sur actions propres qui se traduisent par l'échange d'une quantité fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions propres peuvent être enregistrés directement en capitaux propres. Dans ce cas, ils ne sont pas réévalués.
- En cas de règlement sur une base nette, ou lorsque le mode de règlement peut être choisi par une des parties, l'instrument sera traité comme un instrument financier dérivé. Dans ce cas, les variations de valeur de cet instrument sont enregistrées en résultat.
- Enfin, dans le cas où l'instrument dérivé sur actions propres impose le rachat d'actions propres par l'émetteur en échange d'une quantité fixe de trésorerie, il y a apparition d'une dette égale au montant à rembourser.

3.3.5 / Méthode de détermination de la juste valeur

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 - Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés : ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables ;
- niveau 2 - Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables : ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

• niveau 3 - Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables : un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date. Le risque de contrepartie (CVA/DVA) qui consiste à enregistrer un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés est calculé selon des données de marchés observables.

Le groupe Carrefour Banque ne procède pas au calcul de la détermination de la valeur de marché des instruments dérivés. Le groupe récupère auprès de ses contreparties cette valeur de marché.

3.3.6 / Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le groupe Carrefour Banque présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération des instruments financiers à la juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers à la juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dérivés de couverture

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Actifs financiers au coût amorti

Les revenus et les charges relatifs aux instruments évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés sont comptabilisés au compte de résultat avec la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

3.3.7 / Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit. (cf. 3.3.2 Dépréciation.)

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

3.3.8 / Décomptabilisation d'actifs ou passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

3.3.9 / Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3.4 / Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement :

- aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant de 3 à 8 ans. À cet égard, les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet ;
- aux droits au bail qui ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ;
- au fonds commercial qui fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Licences et logiciels	3 à 8 ans
Matériels informatiques	3 à 5 ans
Agencements et installations	5 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité sont réexaminés à chaque clôture et sont, le cas échéant, révisés de manière prospective.

Lors de la conclusion de contrats de location longue durée portant notamment sur des actifs immobiliers, le Groupe procède à l'analyse des dispositions contractuelles pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location simple ou d'un contrat de location-financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur.

Les biens mis à la disposition du Groupe au travers d'un contrat de location financement, sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés pour la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ; ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si elle est inférieure à la durée d'utilité du bien ;
- la dette correspondante est inscrite au passif du bilan ;
- les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés.

Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

3.5 / Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté, compte épargne temps...) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...).

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

Régimes à prestations définies

Le groupe Carrefour Banque provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

Cet engagement est calculé annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

L'entrée en vigueur de la norme IAS19 révisée au 1^{er} janvier 2014 implique la disparition de la méthode dite du « corridor ». Le groupe a donc constaté dans les capitaux propres sans jamais affecter le résultat les écarts actuariels non amortis et tous les services passés non encore reconnus.

Paiements fondés sur des actions

Compte tenu de leur impact négligeable, les paiements fondés sur des actions ne sont pas comptabilisés dans les états financiers du groupe Carrefour Banque.

3.6 / Information sectorielle

Compte tenu de son organisation et de son reporting interne, le groupe Carrefour Banque est constitué d'un seul segment opérationnel et la zone géographique concernée est la France. Les activités réalisées à l'étranger (Italie et Belgique) ont une contribution non significative aux activités du groupe.

3.7 / Provisions de passifs

Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées à la date de clôture, si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

3.8 / Impôt courant et différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et la charge d'impôt différé.

Un impôt différé est calculé, selon la méthode bilancielle, pour toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs (sauf exceptions spécifiquement prévues par IAS 12). L'évaluation des impôts différés est faite en appliquant la méthode du report variable et repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

La charge comptabilisée en France au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est également classée en impôt sur le résultat dans la mesure où le Groupe considère qu'elle répond à la définition donnée par la norme IAS 12.

3.9 / Tableau de flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent principalement les flux de trésorerie générés par les activités du groupe Carrefour Banque, les opérations avec les établissements de crédit, les opérations avec la clientèle et les opérations liées aux dettes représentées par un titre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent principalement des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions d'actifs financiers, aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux entrées et aux sorties de périmètre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent principalement les encaissements et les décaissements provenant des opérations réalisées avec les actionnaires (distributions de dividendes en numéraire et augmentations de capital en numéraire). Les augmentations de capital correspondant à la rémunération d'opérations d'apports sont exclues du tableau des flux de trésorerie dès lors qu'elles ont la nature de flux non monétaires.

Note 4

NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET AU 31 DÉCEMBRE 2019

4.1 / Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat

Les actifs enregistrés en juste valeur par résultat, d'un montant de 4,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2019, correspondent à la juste valeur positive des swaps contractés par Carrefour Banque pour le compte de SFC, tandis que les passifs enregistrés à la juste valeur par résultat, d'un montant de 4,6 millions d'euros, correspondent, quant à eux, à la juste valeur négative des swaps contractés par Carrefour Banque pour le compte de SFC.

Carrefour Banque accorde une ligne de crédit à l'entité espagnole Servicios Financieros Carrefour (non consolidée) et de ce fait, contracte des swaps sur le marché et les retourne auprès de cette entité.

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	4 667	-	4 667	3 716	-	3 716
Instruments dérivés	4 667	-	4 667	3 716	-	3 716
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4 667	-	4 667	3 716	-	3 716
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
Instruments financiers dérivés	4 663	-	4 663	3 824	-	3 824
Instruments dérivés	4 663	-	4 663	3 824	-	3 824
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	4 663	-	4 663	3 824	-	3 824

4.2 / Actifs financiers dérivés à l'usage de couverture

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et de hors couvertures.

(en milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	832 700	-6 311	1 062 300	-4 519
Instruments dérivés de taux d'intérêt passif	772 700	-6 311	889 800	-4 875
Instruments dérivés de taux d'intérêt actif	60 000	-	172 500	356
COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	-	-4 343	-	-2 615
Instruments dérivés de taux d'intérêt passif	-	-4 343	-	-2 615
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	832 700	-10 653	1 062 300	-7 133
DÉRIVÉS UTILISÉS HORS COUVERTURE	2 129 000	-159	2 028 000	-110
Instruments dérivés actifs		5 665		3 720
Instruments dérivés passifs		-5 824		-3 830
RISQUE DE CONTREPARTIE	2 961 700	-186	3 090 300	-526
Instrument dérivé actif CVA		-249		-563
Instrument dérivé passif DVA		63		37

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

4.3 / Actifs financiers à la juste valeur par OCI

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	156 767	-	156 184	156 184	-	156 184
Titres de participation non consolidés	29 643	-	29 643	29 668	-	29 668
Autres actifs financiers	127 124	-	127 124	126 516	-	126 516
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	156 767	-	156 767	156 184	-	156 184

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI concernent les titres non consolidés de Servicios Financieros Carrefour (SFC) et le fonds HQLA Lyxor.

4.4 / Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

La répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché est présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS7 hors CVA et DVA.

(en milliers d'euros)	31/12/2019				31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	4 667	-	-	4 667	3 716	-	-	3 716
Instruments financiers dérivés de couverture	-	126	-	126	-	393	-	393
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	156 767	-	-	156 767	156 184	-	-	156 184
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	4 663	-	-	4 663	3 824	-	-	3 824
Instruments financiers dérivés de couverture	-	13 731	-	13 731	-	8 053	-	8 053

4.5 / Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à vue	223 442	220 718
Prêts	1 327 190	1 314 731
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 550 633	1 535 449

Hors prêts consentis et créances sur la clientèle financières pour 430 millions d'euros.

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à vue	28 259	2 448
Emprunts	360 007	400 001
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	388 266	402 449

4.6 / Prêts, créances et dettes sur la clientèle

Prêts consentis et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	373 823	423 655
Prêts consentis à la clientèle	2 183 439	2 477 998
Opérations de location-financement	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	2 557 262	2 901 653
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	460 446	439 442
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	2 096 816	2 462 210

Tableau de variation des prêts et créances sur la clientèle IFRS9

(en milliers d'euros)	Stage 1 Encours sains	Stage 2 Encours présentant une dégradation significative du risque crédit	Stage 3 Encours en défaut	TOTAL
ENCOURS BRUT AU 1^{er} JANVIER 2019	1 754 493	723 506	423 655	2 901 653
Transferts				
au Stage 1	-	-16 870	19 678	2 808
au Stage 2	3 827	-	31 597	35 424
au Stage 3	-17 156	-30 289	-	-47 445
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	409 461	115 269	13 334	538 063
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période hors passages à perte	-538 579	-107 038	-32 298	-677 915
Passages à perte	-	-	-186 500	-186 500
Changements dus à des modifications contractuelles qui ne donnent pas lieu à une décomptabilisation	-23 682	-5 810	9 380	-20 113
Autres ajustements	65 270	-112 218	58 234	11 287
ENCOURS BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 653 634	566 549	337 080	2 557 263

Les actifs financiers décomptabilisés pendant la période hors passages à perte représentent les amortissements/remboursements de crédit. Les « autres ajustements » regroupent essentiellement les mouvements d'encours liés à la nouvelle stratification mise en place en 2019.

Tableau de variation des dépréciations prêts et créances sur la clientèle IFRS9

(en milliers d'euros)	Stage 1 Encours sains	Stage 2 Encours présentant une dégradation significative du risque crédit	Stage 3 Encours en défaut	Provision pour risque de crédit sur engagements hors-bilan	TOTAL
DÉPRÉCIATION ENCOURS AU 1^{er} JANVIER 2019	-24 591	-111 030	-303 821	-18 306	-457 747
Transferts					
au Stage 1	-	-253	-11 185	-	-11 438
au Stage 2	2 782	-	-24 566	-	-21 776
au Stage 3	426	10 195	-	-	10 621
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	-3 882	-12 349	-7 057	-	-23 288
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période hors passages à perte	389	18 184	131 947	5 782	156 301
Passages à perte	-	2	1 231	-	1 233
Changements dus à des modifications contractuelles qui ne donnent pas lieu à une décomptabilisation	468	3 974	-6 506	-	-2 063
Changements dans les modèles / paramètres de risque	-878	-89 771	-22 567	7 591	-105 625
Autres ajustements	-6	-7 615	-3 976	165	-11 432
DÉPRÉCIATION ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2019	-25 292	-188 654	-246 501	-4 768	-465 214

La ligne changement de modèle/paramètres est majoritairement composé de l'impact du changement d'estimé sur les provisions clients statistiques.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	24 366	22 788
Comptes à terme et assimilés	-	-
Autres comptes créditeurs	37 656	33 964
Comptes d'épargne à régime spécial	349 441	421 956
Dettes IFRS16	4 416	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	415 881	478 709

4.7 / Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Certificats de dépôt	372 000	794 000
Autres titres de créances négociables	572 359	534 741
Emprunt obligataire	2 165 585	1 997 938
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3 109 944	3 326 679

4.8 / Impôts courants et différés

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 - Impôts sur le résultat.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilantielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	7 274	8 421
Impôts différés	80 352	69 413
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	87 626	77 833
Impôts courants	1 782	899
Impôts différés	2 537	2 096
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	4 320	2 995

L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. En revanche, les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat, précédemment classés dans la catégorie des provisions, sont désormais présentés séparément dans les dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance - parts à moins d'un an et à plus d'un an (conformément à la décision de l'IFRS IC de septembre 2019). (cf. Note 2 - IFRIC 23.)

Variation des impôts différés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés nets en début de période	67 317	78 032
Produits d'impôts différés (note 5.7)	8 810	-6 405
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	491	12
Variation des parités monétaires et divers	1 197	-4 322
Impôts différés nets en fin de période	77 815	67 317

L'augmentation des impôts différés résulte de la prise en compte des déficits fiscaux reportables constatés à la clôture de l'exercice.

Ventilation des impôts différés nets par origine

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réserve latente de location-financement	-	-
Provisions pour engagement sociaux	7 175	6 351
Provisions pour risque de crédit	29 474	48 914
Autres éléments	4 231	2 467
Déficits fiscaux reportables	36 935	9 585
Impôts différés nets	77 815	67 317
Dont impôts différés actifs	80 352	69 413
Dont impôts différés passifs	2 537	2 096

4.9 / Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs à l'encaissement	69 756	85 751
Charges constatées d'avance	5 539	5 432
Produits à recevoir	9 792	9 139
Autres comptes de régularisation	6 526	7 745
Débiteurs divers groupe	13 651	10 877
Autres débiteurs divers	25 956	35 971
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	131 219	154 915
Charges à payer	206	348
Produits constatés d'avance	20 193	18 310
Valeurs à l'encaissement	2 692	2 139
Créditeurs divers groupe	30 907	35 788
Impôts et taxes	1 700	2 188
Dettes sociales	24 036	21 891
Fournisseurs	24 287	39 862
Autres créditeurs divers	-1 142	17 866
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	102 878	138 393

4.10 / Immobilisations d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
Équipement, mobilier, installations	42 385	31 562	10 823	42 551	28 002	14 549
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	42 385	31 562	10 823	42 551	28 002	14 549
Logiciels informatiques acquis et produits par l'entreprise	99 911	61 665	38 246	94 039	57 431	36 609
Autres immobilisations incorporelles	75 785	-	75 785	75 785	-	75 785
Immobilisations incorporelles	175 696	61 665	114 031	169 825	57 431	112 394

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent en particulier les droits au bail et la relation clientèle.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, le droit au bail est valorisé comme la somme des différences entre le loyer au prix du marché et le loyer payé sur la durée résiduelle du bail actualisé au taux de rendement du marché.

Au 31 décembre 2019, les tests de dépréciations portant sur ces actifs pris individuellement, effectués selon les modalités définies au paragraphe 3.4 relatif aux immobilisations, n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2019 correspond à 32 millions d'euros contre 28 millions d'euros au titre de l'exercice 2018, et le montant net des dotations et reprises d'amortissement des immobilisations incorporelles correspond à 61,6 millions d'euros en 2019.

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

4.11 / Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Avantages au personnel	24 596	2 075	-3 013	4 016	27 672
Provisions restructuration	4 226	5 312	-3 393	-	6 145
Provisions risques sociaux	627	240	-110	-	756
Provisions risques légaux	1 180	-	-	-	1 180
Provisions IFRS9 hors bilan	18 306	-1 038	-	-12 500	4 768
Autres provisions	1 441	9 017	-916	-38	9 504
TOTAL DES PROVISIONS	50 376	15 606	-7 433	-8 522	50 026

Les reprises dites significatives sur les engagements hors bilan ont eu lieu dans le cadre de la refonte du modèle IFRS9.

Note 5

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET AU 31 DÉCEMBRE 2019

5.1 / Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	2019			2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	181 708	1 353	180 355	205 481	2 397	203 084
Comptes et prêts/emprunts	181 708	1 353	180 355	205 481	2 397	203 084
Opérations interbancaires	7 212	176	7 037	7 212	189	7 023
Comptes et prêts/emprunts	7 212	176	7 037	7 212	189	7 023
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Emprunts émis par le Groupe	5 824	1 774	4 049	4 875	1 774	3 101
Instruments de couverture de résultats futurs	10 957	18 963	-8 006	13 359	21 776	-8 416
Autres intérêts, produits et charges assimilés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	205 702	22 266	183 435	230 928	26 136	204 791

5.2 / Produits et charges de commissions

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 83,9 millions et 14,1 millions d'euros pour l'exercice 2019 contre un produit de 77,3 millions d'euros et une charge de 11,9 millions d'euros pour l'exercice 2018.

5.3 / Gains ou pertes sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans les « produits et charges d'intérêts » (note 5.1).

(en milliers d'euros)	2019	2018
Portefeuille de transaction	3 422	785
Instrument de dette	-	-
Autres instruments financiers dérivés	3 422	785
Variation juste valeur-partie inefficace	-	-
Couverture de juste valeur	-	-
Pertes sur les éléments de couverture	-	-
Gains sur les instruments couverts	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture-partie inefficace	-	-
Résultat risque de contrepartie sur instruments dérivés	341	-206
Réévaluation des positions de change	-	-
TOTAL	3 764	579

5.4 / Gains ou pertes sur les actifs disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dotations/reprises sur titres dépréciés	-	-
TOTAL	-	-

5.5 / Produits et charges des activités bancaires

(en milliers d'euros)	2019			2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	72 280	10 118	62 162	77 660	13 334	64 326
Charges refacturées à des sociétés du Groupe	6 399	-	6 399	6 876	-	6 876
Autres produits et charges d'exploitation bancaires	1 686	23 535	-21 850	2 131	17 934	-15 803
Produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	80 365	33 653	46 712	86 667	31 268	55 399

5.6 / Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe. Des changements d'estimation dans le calcul du coût du risque de Carrefour Banque ont été opérés en 2019, ayant conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre sur certaines catégories d'encours clients, notamment le surendettement.

Le surcroît d'expérience acquis en 2019 et l'adaptation des paramètres de calcul assurent la résilience du modèle de risque aux dernières évolutions réglementaires sur le crédit consommation et le surendettement des ménages.

Le changement du modèle s'explique principalement par :

- une segmentation plus fine du portefeuille de créances de Carrefour Banque, en 20 stratifications avec des calculs des PD (*Probability of Default*) et LGD (*Loss Given Default*) différenciés par strate et par produit ;
- la création d'un état absorbant dédié au surendettement dans lequel l'ensemble des dossiers de surendettement ont désormais une probabilité de défaut calibrée à 100 % ;
- une revue des modalités de provisionnement du portefeuille avec notamment la revue des fenêtres d'observation des encaissements permettant le calibrage des paramètres de calcul des pertes de crédits attendues.

La mise en œuvre de ce nouveau modèle explique la variation du coût du risque de 91,4 millions d'euros entre 2018 et 2019.

Coût du risque de la période

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dotations/Reprises nettes aux dépréciations	-7 466	60 118
Charges sur créances clientèle couvertes principalement par des dépréciations	-164 114	-140 332
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	-171 581	-80 213

Coût du risque de la période par nature d'actifs

(en milliers d'euros)	2019	2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-171 581	-80 213
Autres actifs	-	-
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	-171 581	-80 213

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

(en milliers d'euros)	2019	2018
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	454 014	514 131
Dotations nettes aux dépréciations	7 467	-60 118
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	461 481	454 014

Dépréciations constituées par nature d'actifs

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur la clientèle	461 481	454 014
Autres actifs	-	-
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	461 481	454 014

5.7 / Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2019	2018
Impôt sur les bénéfices	9 802	2 018
Impôts différés	-8 810	6 405
TOTAL	992	8 423
(en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat courant avant impôt	-65 094	25 168
Taux normatif	33,33%	33,33%
Surtaxes	4,70%	4,70%
Impôt théorique	-22 412	8 665
Éléments imposés à taux réduit		
Net des réintégrations/déductions ^(*)	24 176	3 433
Taxes assimilées à l'impôt	-185	-2 590
Autres	-587	-1 086
Charge d'impôt sur les bénéfices	992	8 422
Dont charge d'impôt courant de l'exercice	9 802	2 018
Dont produit d'impôt différé de l'exercice (note 4.8)	-8 810	6 405

(*) Comprenant la dépréciation des IDA relatifs aux déficits reportables.

L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. En revanche, les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat, précédemment classés dans la catégorie des provisions, sont désormais présentés séparément dans les dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance – parts à moins d'un an et à plus d'un an (conformément à la décision de l'IFRS IC de septembre 2019). (cf. Note 2 – IFRIC 23.)

Note 6

EXPOSITION AUX RISQUES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

6.1 / Présentation synthétique des risques

Le groupe Carrefour Banque exerce une activité spécialisée de crédits à la consommation destinés aux particuliers. Le groupe distribue deux grandes familles de crédits à la consommation : les crédits associés à la carte PASS Mastercard et l'ensemble des prêts personnels (véhicules neufs ou d'occasion, moto, travaux, trésorerie, consolidation de dettes interne, externes, crédits affectés ...).

Les principaux risques identifiés par Carrefour Banque sont les suivants :

- Risque de taux. Le risque de taux susceptible d'affecter Carrefour Banque serait une augmentation plus rapide des taux de ses dettes par rapport aux taux de financement des dossiers clients. En effet, l'évolution défavorable des taux d'intérêt serait susceptible d'affecter la rentabilité de Carrefour Banque et, en conséquence, sa capacité de remboursement de ses dettes. Carrefour Banque a opté pour une politique d'adossement des crédits à ses clients à ses dettes bancaires en tenant compte de la durée et de l'amortissement des encours clients.
- Risque de marché. Le risque de marché est le risque de perte qui pourrait résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux de change et les autres produits financiers.
- Risque de liquidité. Risque pour l'entreprise de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché.
- Risques de solvabilité. La solvabilité témoigne de la capacité de Carrefour Banque à pouvoir assurer l'avenir à relativement long terme sans se trouver en défaut de paiement.
- Risque de crédit. Le risque de crédit au sein de Carrefour Banque est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles.
- Risque de contrepartie. Risque encouru si le refinancement et /ou les opérations de dérivés sont concentrés sur un panel de contreparties très limité.
- Risque de change. Le groupe Carrefour Banque n'est par nature pas exposé au risque de change. En effet, les sociétés du groupe font parties de l'Union européenne et de plus les dividendes perçus par Carrefour Banque sont libellés en euros. Les éventuels refinancements libellés dans une autre devise que l'Euro font l'objet d'une neutralisation à 100 % du risque de change dès leur origine.

Carrefour Banque est soumise et applique le règlement 575/2013 du Parlement européen en termes d'obligation réglementaire.

6.2 / Risque de crédit

Le risque de crédit au sein de Carrefour Banque est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles. L'insolvabilité des emprunteurs auxquels la société a consenti des fonds est l'un des principaux risques affectant l'activité. À cet effet, Carrefour Banque s'est tout particulièrement dotée de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité de ses clients tels que :

- un système d'aide à la décision intégrant des outils de scoring, de budget et de référence passées attestant de la qualité de la contrepartie et procède également à la vérification des fichiers négatifs ;
- une gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- des outils de suivi permanent du risque de crédit.

Les provisions assurant la couverture du risque de crédit sont constituées conformément aux règles comptables en vigueur.

Gestion du risque de crédit

Dispositif de sélection des opérations

Le groupe Carrefour Banque possède son propre réseau de distribution. Les vendeurs du réseau, qui sont formés et sensibilisés aux problématiques liées à la prévention du surendettement et au risque d'exclusion financière, effectuent l'octroi des crédits sur la base de scores et de systèmes experts.

L'organisation

Renforcement de la direction des risques en créant une direction des risques et de la coordination du contrôle interne. Cette direction regroupe :

1/ le risque de crédit :

En charge de la politique d'acceptation, de la gestion des outils d'aide à la décision en matière d'octroi et gestion des dossiers en termes d'orientation des créances en impayés, des estimations des taux de provisionnement (servant de base au calcul du coût du risque incombant à la direction financière), la construction ou refonte des scores au niveau des pays, la segmentation du portefeuille en CHR (classes homogènes de risques) dans le cadre de Bâle II, du contrôle de la qualité des actifs sous-jacents, dans le cadre des opérations de titrisation.

2/ les risques opérationnels et la cartographie des risques :

En charge de la création et du maintien de la cartographie des risques et du processus de suivis et de recensements des risques opérationnels.

3/ le contrôle permanent de niveau 2 :

En charge de la mise en place du plan de contrôle de niveau 2, de son exécution et de l'accompagnement des métiers dans le contrôle de niveau 1.

4/ la conformité :

En charge de veiller à la sécurité financière, au contrôle des PSEE, à la protection des intérêts du client, des règles de déontologie et de la veille réglementaire.

5/ la prévention de la fraude et LCBFT :

En charge d'établir les règles et le suivi des dispositifs de prévention de la fraude et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Ce renforcement participe de la volonté de Carrefour Banque de mieux maîtriser ses risques tout en protégeant les intérêts de la clientèle et en respectant les réglementations en vigueur.

Les filiales et succursales sont suivies au travers de ce dispositif qui est complété par des équipes en local.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

- Une gouvernance du risque au travers :
 - d'un comité de « gestion des risques crédit » : tenu tous les trimestres, avec comme participants : le Directeur administratif et financier, la Direction opérationnelle, les directeurs commerciaux, les équipes risques, financiers et marketing, la conformité, le contrôle permanent ; cette instance décisionnelle statue sur les questions opérationnelles relatives à la maîtrise du risque de crédit : elle définit les indicateurs de suivi du risque de crédit, valide les critères d'accélération et sert d'alerte et d'information ; son rôle est précisé dans la politique de gestion des risques ;
 - du comité Risque Carrefour Banque BNPP PF : tenu tous les trimestres avec la direction des grands partenaires de BNPP PF et la direction risque Carrefour Banque. Cette instance permet d'effectuer des benchmarks sur les évolutions des indicateurs risque et de commenter les performances du recouvrement amiable et judiciaire ;
 - du conseil d'Administration : tenu 4 fois par an, présentation à chaque conseil de l'évolution du risque ainsi que des plans d'actions liés à la maîtrise du risque crédit (mesures préventives et curatives).
- La surveillance du risque au travers des indicateurs de suivi des risques :
 - contrôles trimestriels des paramètres des notations internes, ces contrôles s'appuient à la fois sur des vérifications entre les valeurs prédites des paramètres réglementaires et les réalisations de celles-ci. Pour renforcer ces contrôles, Carrefour Banque a développé un indicateur permettant de mesurer l'impact en capitaux propres de l'écart entre les prédictions et les réalisations des paramètres réglementaires ;
 - contrôles trimestriels du caractère prudentiel des estimateurs à l'aide d'indicateur de qualité. Ces indicateurs de qualité sont mis à disposition du contrôle permanent pour évaluer l'impact en capitaux propres des écarts de prédictions. L'indicateur se décline en EL ou perte attendue et en UL ou perte exceptionnelle. Il donne à la fois le sens de la comparaison et la mesure de l'écart entre prédiction et réalisation ;
 - back testing trimestriel de l'ensemble des scores (la segmentation Bâle II repose en majorité sur des scores opérationnels utilisés) ; analyse de la performance des scores d'octroi en production par produit, par génération dans le but de vérifier la bonne discrimination des scores ; analyse de l'évolution de la composition des facteurs de risque afin de vérifier la robustesse des scores ; analyse de la stabilité par rapport au trimestre précédent et à la cible ;

- suivi mensuel de l'acceptation : taux de dossiers acceptés avec un zoom entre la décision du système expert et la décision du conseiller, par produit, par vendeur ;
- suivi mensuel du NRO (Niveau de risque à l'octroi) par produit, par vendeur et conseiller, en nombre et en montant avec diffusion aux vendeurs des listes des dossiers montés au surendettement de moins de 3 mois ;
- suivi du profil de la demande, de la transformation de la demande (décision système expert et décision vendeur) et du risque générationnel ;
- suivi mensuel des « refus-repris » par vendeur, par produit, par motif (décision système croisée avec décision des attachés commerciaux) : hors score, hors budget, hors norme... : l'objectif est de comprendre l'évolution des refus repris afin d'identifier les besoins en formation, les motifs de reprises ou revoir si le système n'est pas restrictif. Depuis 2008, l'argumentation de l'acceptation d'un dossier « refus repris » est obligatoire sur le système d'information ;
- suivi mensuel de la charge du risque, des dépôts de surendettement, des orientations PRP et des encours compromis, des transmissions contentieuses et des encaissements en fonction du partenaire contentieux ;
- suivi journalier des efficacités recouvrement interne (nombre d'appels émis et reçus, pourcentage de régularisations ...) par chargé de clientèle, par chef de groupe, par phase mis à disposition des équipes via « la météo du risque » et externe.

Exigences liées à l'utilisation des systèmes de notations internes pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit

L'application des normes Bâle II exige la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de l'exactitude, de la cohérence et de la robustesse des paramètres utilisés pour le calcul du besoin en fonds propres.

Dans ce cadre et pour satisfaire aux exigences réglementaires de l'accord, Carrefour Banque segmente son portefeuille d'encours en classes homogènes de risque (CHR). Cette segmentation de l'encours combine à la fois des connaissances métier évidentes sur le niveau de risque (distinction Crédits classiques et Comptes permanents par exemple) et des modélisations statistiques. Dans une même CHR, les dossiers présentent globalement des caractéristiques similaires en termes de probabilité de défaut, de plus les probabilités de défaut des différentes CHR présentent un risque différencié.

Encours sains

La norme IFRS9 permet de distinguer les encours sains, des encours dit restructurés (reports et des refinancements de crédit total et partiel).

Encours douteux

Le tableau ci-dessous présente le stock des encours douteux, ainsi que les provisions constituées.

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Encours douteux bruts (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets	Encours douteux bruts (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets
Prêts et créances sur la clientèle	373 823	246 501	127 323	423 655	303 821	119 833
TOTAL DES ENCOURS DOUTEUX	373 823	246 501	127 323	423 655	303 821	119 833

Échéancier des encours douteux

Au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros)	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
Prêts et créances sur la clientèle	112 183	19 966	26 062	89 846	125 767	373 823
Dépréciation créances douteuses	54 265	6 664	16 010	70 173	99 389	246 500
Encours douteux par échéance	57 918	13 302	10 052	19 673	26 377	127 323

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
Prêts et créances sur la clientèle	76 914	11 315	24 505	84 567	226 353	423 654
Dépréciation créances douteuses	46 746	7 162	17 287	57 466	175 159	303 821
Encours douteux par échéance	30 168	4 152	7 218	27 101	51 194	119 833

6.3 / Risque de taux d'intérêt sur portefeuille bancaire

Cadre général de la gestion du risque de taux

Carrefour Banque a deux principaux portefeuilles clients libellés en euros, le prêt personnel et le crédit renouvelable pour lesquels une couverture de taux spécifique est effectuée.

L'objectif recherché est une immunisation de la marge financière en utilisant notamment des produits dérivés d'échange de taux d'intérêt dit « Vanille ».

Le risque de taux est piloté au travers d'un comité de risque mensuel. Ce comité permet notamment de déterminer les indicateurs pertinents ainsi que les limites à respecter.

6.4 / Risque de liquidité

Le risque de liquidité du groupe Carrefour Banque est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe.

La situation de refinancement du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- une sécurité de refinancement qui s'appuie sur une évaluation mensuelle de la projection des excédents et ou des besoins de trésorerie en comparant la projection des engagements reçus (en version dite statique ou dynamique) à la projection des encours clients en situation dynamique ;
- une conformité progressive aux nouveaux ratios de liquidité Bâle III ;
- une diversification des sources de refinancement, bancaire, obligataire, titrisation, titres de créances négociables, épargne bilancielle.

Note 7

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.1 / Frais de personnel

Le montant des frais de personnel s'élève à 78,3 millions d'euros sur l'exercice 2019 contre 92,8 millions d'euros sur l'exercice 2018.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 54 millions d'euros (59 millions d'euros en 2018), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 24,2 millions d'euros (28,2 millions d'euros en 2018), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 5,4 millions d'euros (5,5 millions d'euros en 2018).

7.2 / Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé à la clôture de chaque exercice selon la méthode des unités de crédits projetées. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite.

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédents le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans le Groupe.

Charge nette de l'exercice

(en milliers d'euros)	2019	2018
Coûts des services rendus	-813	1 522
Coûts financiers	415	373
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-
Amortissements des écarts actuariels	-	-
Autres éléments	-	-
Charges (produits)	-399	1 896

Évolution de la provision

(en milliers d'euros)	TOTAL
Provision au 31 décembre 2018	13 575
Impact au compte de résultat	-399
Effet périmètre	-176
Prestations payées directement par l'employeur	-364
Autres	-
Provision au 31 décembre 2019	12 636

Évaluation de la dette actuarielle

Obligation (en milliers d'euros)	TOTAL
Defined benefits obligations (DBO) au 31 décembre 2018	24 596
Provision	12 636
Juste valeur des actifs de couverture	-
Obligation brute	12 636
Écarts actuariels	15 037
Defined benefits obligations (DBO) au 31 décembre 2019	27 672

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques	2019	2018
Âge de départ à la retraite	60 - 65 ans	60 - 65 ans
Évolution des salaires	2,5%	2,5%
Taux de charges sociales	53%	55%
Taux d'actualisation	0,75%	1,60%

7.3 / Autres avantages à long terme

Le Groupe permet à ses salariés d'épargner des jours de congés dans un compte épargne-temps (CET). Les provisions CET au titre des exercices 2019 et 2018 s'élèvent à 1,6 million d'euros pour chacune des années.

7.4 / Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants allouée aux organes d'administration et de direction s'élève à 1,613 million d'euros pour l'exercice 2019, contre 1,46 million d'euros pour l'exercice 2018.

Note 8

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

8.1 / Engagements de financement

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	908 500	984 000
Engagements de couverture	908 500	984 000
À la clientèle	2 017 730	2 198 584
Ouverture de crédits confirmés	2 017 730	2 198 584
Engagements de couverture	-	-
Autres engagements en faveur de la clientèle	-	-
Nantissement	1 837	1 602
Sur titres	430 000	470 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	3 358 067	3 654 186
Engagements de financement reçus		
Des établissements de crédit	3 903 200	4 149 952
Engagements de couverture	2 053 200	2 106 300
Engagements au titre des refinancements disponibles	1 850 000	2 043 652
De garantie	-	-
De la clientèle	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	3 903 200	4 149 952

8.2 / Engagements de garantie donnés et reçus par signature

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit	-	-
D'ordre de la clientèle	5 161	4 895
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	5 161	4 895
Autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	5 161	4 895
Engagements de garantie reçus		
Cautions reçues	21 276	21 276
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	21 276	21 276

8.3 / Autres engagements de garantie

Instruments financiers donnés en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres donnés en garantie	-	-

Instruments financiers reçus en garantie

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018.

9.1 / Évolution du capital

Au 31 décembre 2019, le capital de la société Carrefour Banque est constitué de 6 614 184 actions de 15,3 euros de nominal chacune entièrement libérées et est détenu à hauteur de 60 % par Carrefour SA et 40 % par BNP Paribas Personal Finance SA.

89 828 nouvelles actions ont été émises suite à l'exercice des BSA de BNP Paribas Personal Finance au 29 mai 2015 représentant une augmentation de capital de 1,4 million d'euros.

Au cours de l'année 2010, 506 148 actions nouvelles représentant un montant nominal de 7,8 millions d'euros avaient été émises suite aux opérations d'acquisitions et opérations d'apports des stands financiers et assurances dans le cadre d'un projet visant à rassembler au sein de la société Carrefour Banque les réseaux de distribution des produits bancaires et d'assurances antérieurement portés par différentes entités juridiques du groupe CARREFOUR (dont 358 181 actions émises pour 5,5 millions d'euros en rémunération des apports des stands financiers).

9.2 / Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales

Le Groupe Carrefour Banque n'a pas d'intérêts minoritaires dans ses comptes consolidés.

9.3 / Regroupement d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprises n'a été opéré en 2019.

9.4 / Relations avec les autres parties liées

Les transactions opérées entre le groupe Carrefour Banque et les parties qui lui sont liées, les groupes CARREFOUR et BNPP PF, sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Les tableaux ci-après présentent les encours existants en fin de période ainsi que les éléments de résultat liés aux opérations réalisées avec les autres sociétés des groupes CARREFOUR ET BNPP PF.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	BNPP PF	Carrefour	BNPP PF	Carrefour
Actif				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	40 917	-	47 126	-
Prêts	-	1 326 500	-	1 314 000
Actifs divers	-	13 651	-	10 877
TOTAL	40 917	1 340 151	47 126	1 324 877
Passif				
Dépôts				
Comptes ordinaires	-	-	-	-
Autres emprunts	-	-	-	-
Passifs divers	-	30 907	-	35 788
TOTAL	-	30 907	-	35 788
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement reçus	632 500	500 000	635 000	500 000
Autres engagements de garantie				
Autres engagements de garantie reçus	20 996	-	20 996	-

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	BNPP PF	Carrefour	BNPP PF	Carrefour
Intérêts et produits assimilés	17	6 400	31	6 876
Intérêts et charges assimilées	-1 478	-25 275	-1 657	-19 779
Commissions (produits)	1 549	-	1 663	-
Commissions (charges)	-3 457	-	-3 623	-
TOTAL	-3 369	-18 876	-3 586	-12 903

9.5 / Échéancier par maturité

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et des actifs disponibles à la vente est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont susceptibles d'être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les instruments dérivés sont également réputés à échéance « non déterminée » incluant le CVA et le DVA.

Au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros)	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, banques centrales et CCP	-	473	-	-	-	-	473
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 667	-	-	-	-	-	4 667
Instruments financiers dérivés de couverture	64	-	-	-	-	-	64
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	156 767	-	-	-	-	-	156 767
Prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti	-	654 149	-	1 326 500	-	-	1 980 649
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	-	278 583	172 621	402 905	1 185 155	57 552	2 096 816
Titres au coût amorti	-	1	-	-	-	-	1
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	161 498	933 206	172 621	1 729 405	1 185 155	57 552	4 239 437
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 663	-	-	-	-	-	4 663
Instruments financiers dérivés de couverture	10 577	-	-	-	-	-	10 577
Dettes envers les établissements de crédit	-	28 266	-	-	360 000	-	388 266
Dettes envers la clientèle	-	29 881	386 000	-	-	-	415 881
Dettes représentées par un titre	-	454	872 000	148 000	2 089 490	-	3 109 944
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	15 240	58 601	1 258 000	148 000	2 449 490	-	3 929 331

Au 31 décembre 2018 (en milliers d'euros)	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, banques centrales et CCP	-	15 686	-	-	-	-	15 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 716	-	-	-	-	-	3 716
Instruments financiers dérivés de couverture	393	-	-	-	-	-	393
Actifs financiers disponibles à la vente	156 184	-	-	-	-	-	156 184
Prêts et créances sur établissements de crédit	-	221 449	-	1 314 000	-	-	1 535 449
Prêts et créances sur la clientèle	-	318 345	205 958	478 515	1 395 514	63 878	2 462 210
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	17	-	-	470 000	-	470 017
Actifs financiers par échéance	160 293	555 497	205 958	1 792 515	1 865 514	63 878	4 643 655
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 824	-	-	-	-	-	3 824
Instruments financiers dérivés de couverture	8 053	-	-	-	-	-	8 053
Dettes envers les établissements de crédit	-	2 449	-	-	400 000	-	402 449
Dettes envers la clientèle	-	24 578	454 131	-	-	-	478 709
Dettes représentées par un titre	-	1 665	1 064 000	830 000	1 431 014	-	3 326 679
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	11 877	28 692	1 518 131	830 000	1 831 014	-	4 219 714

9.6 / Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2019. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du groupe Carrefour Banque ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités du groupe Carrefour Banque qui utilisent les instruments financiers correspondants.

(en milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Juste valeur estimée	Valeur au bilan	Juste valeur estimée
Actifs financiers				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 980 649	1 980 649	1 535 449	1 535 449
Prêts et créances sur la clientèle	2 096 816	2 097 142	2 462 210	2 461 578
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédit	388 266	388 266	402 449	402 449
Dettes envers la clientèle	415 881	415 881	478 709	478 709
Dettes représentées par un titre	3 109 944	3 109 944	3 326 679	3 326 679

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Au cas d'espèce, les valeurs de marché des actifs et passifs mentionnés dans le tableau ci-dessus ont été déterminées selon la méthode des flux de trésorerie disponibles.

9.7 / Information sur les intérêts détenus dans d'autres entités

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux entités structurées non consolidées dans lesquelles Carrefour Banque détient des intérêts :

Entité (en milliers d'euros)	Année	Détail opération	État	Montant avance	Abandon de créance
GIE GNIFI	2006	Usine de traitement de nickel et cobalt en Nouvelle-Calédonie	En cours	18 510	-18 510
SCI Ambaville	2013	Logements sociaux et très sociaux à La Réunion	En cours	6 124	-4 015
SCI Kecho 2	2014	Logements sociaux en Nouvelle-Calédonie	En cours	8 400	-
TOTAL				33 034	-22 525

9.8 / Implantation à l'étranger

Informations concernant l'activité pays par pays

(en milliers d'euros)

Nom des implantations	Carrefour Banque/GIE	Carrefour Banca	Fimaser	TOTAL
Nature d'activité	Établissement de crédit, prestataire de services d'investissement	Activité de crédit, de gestion moyen de paiement et intermédiaire d'assurance	Établissement de monnaie électronique, activité de crédit et intermédiaire d'assurance (sur la branche vie uniquement)	
Localisation géographique	France	Italie	Belgique	
Chiffre d'affaires	N/A	N/A	N/A	N/A
PNB	263 853	15 744	23 417	303 014
Effectifs moyens temps plein	1 292	9	66	1 367
Subventions publiques reçues	NON	NON	NON	NON
Résultat courant avant impôt	-77 385	3 572	8 719	-65 094
Impôts courants	-6 914	-88	-2 800	-9 802
Impôts différés	8 840	34	-64	8 810

9.9 / Honoraires d'audit

(en milliers d'euros)

	DELOITTE	KPMG
Certification des comptes	230	320
Services autres que la certification des comptes (RSE)	-	-
TOTAL HONORAIRES AUDIT	230	320

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'attention de l'assemblée générale de la société Carrefour Banque S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Carrefour Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels ont porté sur l'émission d'une lettre de confort dans le cadre de la mise à jour du prospectus relatif au programme Euro Medium Term Notes (EMTN) de Carrefour Banque S.A..

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable relatifs à l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location et de l'interprétation IFRIC 23 sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux, exposés dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés. Nous attirons également votre attention sur le changement d'estimation dans le modèle d'appréciation et de calcul des risques de crédit, exposé à la note des annexes sur les faits marquants de l'exercice 2019 et à la note 5.6 - Coût du risque.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Le groupe Carrefour Banque est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers et nécessitent ainsi la constitution de dépréciation pour les couvrir.</p> <p>Les calculs de pertes attendues sont réalisés selon la norme IFRS 9. En complément des modalités de dépréciations au titre du risque de crédit avéré (catégorie 3), les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution de provisions estimées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les encours classés en catégorie 1 : perte attendue à 1 an en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit à compter de la date de comptabilisation initiale ; - pour les encours classés en catégorie 2 et en catégorie 3 : perte attendue à maturité dès lors qu'une dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale est constatée. <p>L'estimation de ces pertes de crédit attendues et avérées requiert l'exercice de jugement conformément au dispositif de la norme IFRS 9, notamment pour définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certains paramètres de calcul des pertes de crédit attendues, à savoir notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation ; - les critères de dégradation du risque de crédit ; - les modalités de prise en compte des projections macro-économiques dans la mesure de pertes attendues. <p>Les faits marquants, la note 3.3.2 des principes comptables ainsi que les notes 4.6 – Prêts, créances et dettes sur la clientèle et 5.6 – Coût du risque de l'annexe aux comptes consolidés du groupe adressent l'ensemble des aspects de l'estimation des pertes de crédit. Par ailleurs, comme mentionné à la note 4.6, le stock de dépréciation à l'actif sur les encours de crédits s'élève à 460 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le coût du risque sur l'exercice 2019 s'élève à 171,5 millions d'euros (note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés).</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation de la dépréciation des crédits comme un point clé de l'audit du fait de la complexité de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans son volet « Dépréciation » et de l'importance des estimations dans le processus de détermination des pertes attendues.</p>	<p>Nous avons effectué ; avec l'aide nos équipes d'experts crédit, une revue de la segmentation des portefeuilles et de la cartographie des modèles par produits en réalisant notamment une analyse de conformité des méthodes de calcul et des modalités de calibrage des paramètres de risque avec les dispositions de la norme IFRS9, notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les critères de dégradation significative du risque de crédit ; - les calculs d'Expected Loss (calibrage des probabilités de défaut, la perte en cas de défaut, prise en compte des informations de nature prospective..). <p>Nous avons réalisé un contre-calcul avec nos propres outils afin de s'assurer de la limitation du risque opérationnel.</p> <p>Nous avons revu les modalités d'insertion opérationnelle des modèles de dépréciation (en revoyant notamment la qualité des programmes informatiques permettant la calibration des paramètres de risques et la conformité de ces programmes avec la méthodologie associée).</p> <p>Nous avons réconcilié des fichiers de gestion et de calcul des taux de dépréciation avec la comptabilité afin de vérifier que les taux de dépréciation utilisés concordaient avec ceux sortis du module de calcul.</p> <p>Nos experts IT ont revu le dispositif informatique dans son ensemble mise en place par votre établissement avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles embarqués au titre des flux spécifiques IFRS9.</p> <p>Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mise en place par votre établissement dans le cadre du processus de calcul.</p> <p>Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les faits marquants, notes 3.3.2, 4.6 et 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour Banque S.A. par l'assemblée générale du 25 mai 2004 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 25 juin 1980 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16^e année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 40^e année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Comptes consolidés

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 13 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Jean-Vincent COUSTEL
Associé

Tour Majunga - 6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

KPMG S.A.
Fabrice ODENT
Associé

Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



www.carrefour-banque.fr

S.A. au capital de 101 346 956,72 euros

dont le siège social est situé au 1, place Copernic - 91051 Évry Cedex

RCS Évry n° 313 811 515. N° ORIAS : 07 027 516 (www.orias.fr)